

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

14 MARS 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Abus sexuels dans le sport » (Article 73 du règlement)	3
2	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Favoriser la pratique du sport à l'école » (Article 73 du règlement)	5
3	Questions orales (Article 78 du règlement)	10
3.1	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Bilan des inscriptions aux stages Adeps »	10
3.2	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'un musée du sport »	12
3.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « États généraux du football? »	13
3.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création de clubs sportifs »	16
3.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Préparation du Festival olympique de la jeunesse européenne à Trabzon »	17
3.6	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évaluation qualitative de l'opération 'Été Sport' » .	18
3.7	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mesures pour lutter contre la violence lors des matches de football »	20
3.8	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Décret définissant la qualité de sportif de haut niveau »	22
3.9	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soirée du 27 novembre 2010 organisée au Country Hall de Liège et intitulée 'la nuit du kick boxing' »	23
3.10	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Difficile mise en place de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) »	24
3.11	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réforme du championnat belge de football et la survie des clubs wallons »	26
4	Ordre des travaux	29

Présidence de M. Christian Noiret.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 40.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Abus sexuels dans le sport » (Article 73 du règlement)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Lors d'une audition à la Chambre des représentants, M. Yves Vanden Auweele, professeur à la KUL et psychologue du sport, avait évoqué une étude qui avait abouti à un constat dramatique, à savoir que sept pour cent des jeunes filles et quatre pour cent des garçons avaient été victimes de graves agressions sexuelles lors d'une activité sportive. Le professeur Vanden Auweele avait dressé la liste de trente-six comportements inacceptables dans le sport. Il avait déclaré : « Les enquêtes que j'ai menées en 2004, 2005 et 2006 auprès des étudiants de la KUL et de la VUB démontrent qu'il y a un réel problème d'abus sexuels et de harcèlements dans le monde du sport, sans différence fondamentale selon la discipline prise en compte, mais beaucoup préfèrent que l'on n'en parle pas. » Tous les sports sont touchés par le phénomène.

La société est, elle aussi, touchée. Le 7 avril, le tribunal correctionnel de Tournai rendra son jugement contre un ancien entraîneur de football poursuivi pour tentatives de viol et attentats à la pudeur sur une quinzaine de mineurs de la région de Lessines. Le parquet a considéré que cet homme dangereux avait abusé de l'emprise qu'il exerçait sur ces jeunes. Les faits ont été signalés en décembre 2007 par une grand-mère qui avait recueilli les confidences de son petit-fils à propos des agissements de cet individu.

Le phénomène n'est pas isolé. D'autres faits se sont produits. Avant d'exercer à Tournai, l'intéressé avait travaillé dans la région de Liège. Je pense que les propos du professeur Vanden Auweele sont assez exacts. Certains pays ont réagi et ont pris des mesures. La Hollande a mis en place un point de contact 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Nos collègues flamands ont lancé un nouveau décret, entré en vigueur depuis janvier, obligeant toutes les fédérations à avoir un plan éthique.

Vous m'avez donné une réponse multiple lors du débat sur le budget. Tout d'abord, vous désiriez rencontrer le professeur Vanden Auweele afin de vérifier la fiabilité de ses propos et la méthode employée. En fonction de ses réponses, vous envisagiez de lancer une étude plus centrée sur la Communauté française pour croiser les données. Ensuite, une journée d'étude devait être mise sur pied cette année avec des interlocuteurs du monde du sport comme les fédérations, l'Adeps et le COIB. Enfin, vous envisagiez de remodeler la charte sportive.

Depuis fin novembre 2010, avez-vous rencontré le professeur Vanden Auweele ? Si oui, quelle fut la teneur des discussions ? Avez-vous pris connaissance d'autres études qui confirmeraient ou infirmeraient ses constats ? Avez-vous décidé de croiser ces données avec une étude plus centrée sur la Communauté française ? Si oui, quand sera-t-elle réalisée ? Avons-nous un canevas de la journée d'études ? Des interlocuteurs ont-ils marqué leur accord pour y participer ? Quel est le public visé ?

Où en est la charte sportive et quelles sont les échéances de son élaboration ? Pourquoi ne pas suivre les exemples en dehors de la Communauté française ? Vous rejetez l'idée d'un centre d'appui mais la sensibilisation des fédérations par le décret flamand me semble intéressante. Il s'agit du meilleur vecteur d'intervention. Vous évoquez la Justice mais elle n'est malheureusement pas un agent de prévention. Elle intervient toujours en aval des cas exposés et, entre-temps, les victimes ont souffert ; parfois les dégâts sont irrémediables.

Nous aurions préféré discuter d'un autre sujet. C'est malheureusement une réalité du sport et nous avons une obligation politique et morale. Nous devons faire en sorte que pareils cas ne se représentent plus, grâce à une meilleure prévention et à une législation plus efficace.

M. le président. – La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH). – Depuis la parution du rapport de la recherche de la VUB et de la KUL et l'audition de l'auteur, nous avons pris connaissance de la réalité des abus sexuels dans le monde sportif. À l'occasion de l'examen budgétaire, nous nous étions tous inquiétés de conclusions assez similaires pour la Communauté française, d'autant que des études dans d'autres pays européens arrivent à des résultats proches. Lors de cette discussion, nous avons évoqué certaines actions visant à s'attaquer à ces pratiques inadmissibles. On peut envisager une recherche en Communauté française. Vous aviez avancé la possibilité d'organiser une journée de réflexion avec les

fédérations, les fédérations scolaires, le COIB, les responsables des réseaux scolaires et les responsables des centres sportifs intégrés. Je trouve dommage qu'on ait dû attendre la tenue de la commission parlementaire fédérale sur les abus sexuels au sein de l'église catholique pour examiner ce problème. Cela nous permet au moins de l'aborder de front et d'y remédier.

Il me paraît intéressant de lier le versement des subsides de la Communauté française aux clubs sportifs à la signature et au respect d'une charte éthique reprenant certains points spécifiques à la lutte contre la violence et les abus sexuels. Je suggère également de mettre rapidement sur pied une campagne de sensibilisation et de prévention.

M. le président. – La parole est à M. Diallo.

M. Bea Diallo (PS). – Je ne souhaitais pas intervenir car ce débat est en cours depuis longtemps déjà. Je voudrais toutefois souligner que ce combat me tient particulièrement à cœur. J'ai déjà abordé cette question en commission voici très longtemps. J'ai interpellé plus d'une fois les différents ministres. Ceux-ci m'ont même promis de consacrer des budgets à une étude spécifique. Il est dommage qu'une fois cette dernière réalisée, non par la Communauté française mais par d'autres personnes, on n'en tienne pas compte.

Il y a un réel problème et il faut y consacrer des moyens. On parle souvent de violence dans le sport mais l'abus sexuel est un sujet assez tabou. L'impact qu'un entraîneur peut avoir sur un sportif est énorme. Il est un peu considéré comme un gourou, notamment par les jeunes qui entretiennent l'espoir d'arriver le plus loin possible. Certaines personnes abusent de cette position. Il importe donc de fixer des règles. C'est le rôle du parlement et le ministre des Sports doit consacrer des moyens à ce combat. Ce problème ne pourra certainement pas être éradiqué car il s'agit d'un phénomène de société. Il n'existe pas que dans les églises. Il touche tous les milieux.

M. le président. – Les forces politiques de notre parlement sont unanimes sur la nécessité de soutenir cette initiative et d'organiser des actions.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vous remercie tous de nourrir ce débat. J'ai bien entendu les regrets exprimés par M. Diallo. Je ne suis certes pas responsable du passé mais je le suis pour l'avenir.

Le cas de Tournai nous rappelle malheureusement l'existence de situations tout à fait intolérables. La Justice s'en est saisie. Cela ne peut que nous conforter dans une action structurée et ob-

jectivée. Nous avons tous été impressionnés par l'étude flamande et saisis par les agissements de certains prêtres au sein de l'Église.

Je souhaite aborder la question avec méthode. Certains d'entre vous défendent à juste titre l'idée d'une étude propre à la Communauté française. Elle sera bel et bien réalisée. Nous avons commencé par consulter les différentes universités afin de choisir une ou plusieurs d'entre elles en fonction des offres qu'elles nous transmettront. Nous leur demanderons au passage de croiser leurs méthodes et leurs critères avec les résultats de l'étude similaire de la KUL afin d'obtenir l'état des lieux dont nous ne disposons pas aujourd'hui. Il ne sera toutefois pas exhaustif car, par définition, certains de ces gestes et actes ne sont hélas pas connus ou peuvent difficilement être découverts. Cet état des lieux sera néanmoins une première base importante.

J'ai demandé à M. René Hamaide, directeur général de l'Adeps, de dresser un inventaire complet de nos actions. C'est d'autant plus nécessaire qu'il sera lui-même entendu ce mercredi après-midi par la commission fédérale.

Il pourra ainsi s'exprimer sur ce que la Communauté française a mis en œuvre dans le passé et sur ce qu'elle compte faire à l'avenir ainsi que sur l'étude de la KUL, qui est interpellante mais pas nécessairement pertinente.

Vous m'aviez demandé de rencontrer M. Pierre-Olivier Beckers car vous vous étiez ému de ne pas voir un réel intérêt du COIB pour ce sujet. M. Beckers m'a affirmé que ce point avait été évoqué à plusieurs reprises au conseil d'administration. Je lui ai fait part de notre volonté de voir le COIB organiser une journée d'étude qui réunirait les trois communautés et les différentes instances concernées. Il me semble en effet que nous aurions tort de vouloir nous isoler. Même si une étude doit être menée à l'échelle de notre Communauté, les méthodes pour traquer de tels comportements nous échappent largement et les bonnes pratiques des uns peuvent être imitées par les autres. Cette table ronde se tiendra dans le courant de cette année et vous y serez invités par le COIB.

Comme par le passé, nous exigeons de tous les moniteurs et responsables de l'encadrement, notamment de l'Adeps, un certificat de bonne vie et mœurs et une formation adéquate. Même pour l'opération Été-Sport, le personnel d'encadrement devait être titulaire d'un brevet ou faire preuve d'une expérience. Nous avons donc privilégié la qualité, espérant éviter ainsi la présence de personnes dont le but ne serait pas uniquement spor-

tif. La surveillance des vestiaires et des chambres est également organisée dans les centres Adeps.

De plus, les moniteurs sont supervisés par un chef d'activité, qui a pour mission de les encadrer et de détecter les éventuels comportements inappropriés, voire préjudiciables à la santé physique ou psychique de nos jeunes.

Enfin, la charte éthique fera l'objet d'une très large campagne de promotion. La campagne « Mon club, mon école » va démarrer, avec le concours de Jean-Michel Saive. La campagne d'organisation de l'opération Été-Sport s'ensuivra. C'est donc probablement à la rentrée que nous commencerons la promotion de la charte éthique. Bien sûr cette charte ne traite pas uniquement des abus sexuels, elle traite aussi du fair-play, de la tolérance, du respect des règles... Les jeunes auront l'occasion de signer une grande charte qu'ils pourront afficher dans les locaux de leur club ou fédération. La campagne sera combinée avec une opération « Capitaine fair-play ». Celle-ci visera à donner un rôle plus important au capitaine qui, outre sa qualité de responsable de son équipe sur le terrain, doit être un modèle et celui qui véhicule les valeurs de la charte.

Quant au point de contact, je me demande si nous devons en organiser un pour le sport ou nous appuyer sur des institutions qui existent déjà, comme les associations s'occupant de maltraitance ou le délégué aux droits des enfants. Seuls des spécialistes peuvent intervenir dans un point de contact.

Cela dépasse très largement le domaine du sport. Bien sûr, comme le dit M. Diallo, le sport peut malheureusement en être un terrain propice : la pression pour les résultats, les rapports de force, l'admiration pour le modèle qu'est l'entraîneur et l'autorité qu'il a parfois... font courir le risque que des personnes aux pratiques douteuses s'installent dans un sport alors qu'elles ne devraient jamais y trouver place.

Nous disposons actuellement de ce rapport intermédiaire. Lorsque l'étude sera terminée, nous pourrions peut-être entendre son auteur, voire l'auteur principal de l'étude flamande, afin de croiser les résultats. C'est à vous d'en décider, messieurs les parlementaires. De la sorte, nous disposerions d'un diagnostic complet et de pistes pour mener des actions complémentaires.

M. le président. – Monsieur le ministre, nous prenons acte de cette proposition dans notre compte rendu, afin de nous en rappeler le moment venu.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le mi-

nistre, votre réponse est très complète et intéressante mais je regrette de ne pas connaître le contenu de la rencontre avec le professeur Vanden Auweele. L'avez-vous rencontré ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Pas directement. Mon administration l'a rencontré lors de l'établissement du cahier des charges pour les universités.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Quoi qu'il en soit, la méthode employée me satisfait. Je ne vous cache pas que j'avais l'intention de déposer une motion. Je ne le ferai pas car le ministre semble prendre les engagements que je sollicitais du gouvernement, à savoir la réalisation de l'étude, le croisement des résultats ainsi que l'inventaire des mesures actuelles. Le ministre affirme que l'étude sera réalisée et je n'ai pas de raison d'en douter. L'inventaire des mesures a été sollicité auprès de M. Hamaite. Ces engagements étant actés, une motion ne sera pas nécessaire.

Une journée d'étude sera organisée par le COIB dans les trois communautés. Cela ne me dérange nullement. Cette matière ne connaît pas de frontière et la comparaison des expériences, des réactions et éventuellement des solutions sera très utile.

Le point de contact me semblait être une bonne option mais je suis prêt au débat, comme vous, monsieur le ministre. Faut-il créer un nouveau point de contact ou utiliser les structures existantes ? D'après le professeur, l'existence d'un point de contact qui sensibilise au phénomène de l'abus sexuel semble fonctionner aux Pays-Bas. La proximité de ces points de contact avec les milieux sportifs semble jouer un rôle. Mais le débat doit avoir lieu et je ne déposerai donc pas de motion.

Par contre, puisqu'une certaine unanimité semble exister entre les groupes politiques réunis ici, nous pourrions adopter une résolution plus précise. Nous devons sensibiliser au-delà de la commission et cela demande un geste un peu plus fort.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Favoriser la pratique du sport à l'école » (Article 73 du règlement)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le mi-

nistre, dernièrement nous avons discuté du bilan du doublement des heures du cours d'éducation physique dans les écoles pilotes. Au terme de cette expérience qui a duré quatre ans et pendant laquelle le nombre d'heures de ce cours était passé de deux à quatre par semaine, je vous avais demandé de tirer des conclusions. Vous m'aviez répondu que votre analyse était très mitigée et qu'il n'y avait pas grand-chose à tirer de cette expérience. Ce travail, qui a duré quatre ans, n'a donc pas débouché sur des éléments permettant de poursuivre la réflexion.

L'un des auteurs de l'étude ne semble pas partager ce point de vue. Voici ce que déclara le professeur Cloes de l'Université de Liège à la suite d'un article de presse qui avait rapporté notre discussion : « L'article paru à partir de la réponse du ministre Antoine à votre question parlementaire relative à l'expérience du doublement des heures d'éducation physique dans le primaire ne me paraît pas refléter une série d'enseignements qui ont été tirés des quatre années du projet dans lequel mes collègues et moi-même avons été impliqués. Chaque équipe de recherche, UCL et ULB pour la partie condition physique et ULG pour la partie aspect motivationnel, affectif et style de vie, a préparé un rapport spécifique à l'issue de chaque année scolaire. Par ailleurs, une note de synthèse de six pages, comportant constats et enseignements a été rédigée afin de souligner tout l'intérêt de l'étude. Je ne sais pas si ce document a été mis à la disposition du public ni s'il servira à essayer d'améliorer la qualité de notre enseignement, ce qui était quand même l'objectif de ce projet. »

Je demande au gouvernement que ce document de synthèse de six pages soit communiqué au parlement. Si le ministre n'est pas disposé à me le transmettre, je l'obtiendrai par une autre voie.

Le professeur Cloes poursuivait : « Certes, comme nous l'avions indiqué dès le début de l'expérience, les modalités dans lesquelles nous avons dû travailler n'étaient pas idéales pour essayer de démontrer l'impact d'un programme expérimental. En revanche, si l'on considère la très grande diversité des contextes scolaires que l'on peut relever sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles, il semble que l'on se soit trouvé finalement dans une situation très proche de ce à quoi pourrait correspondre la mise en application des directives générales. In fine, malgré des conditions parfois très différentes, on relève quand même des résultats encourageants. »

Voilà deux sons de cloche très différents. Ceux qui ont participé à l'enquête nous disent, par l'intermédiaire de l'un des opérateurs, qu'il y a du ma-

tériel sur lequel le parlement peut travailler afin de formuler des recommandations ou des règles, tandis que le ministre et son cabinet considèrent que l'on ne peut rien en faire.

J'estime qu'avant toute chose, le parlement doit pouvoir prendre connaissance de ce document.

Monsieur le ministre, force est de constater que, dans la plupart des tests, qu'il s'agisse ou non d'enseignement, nous ne sommes pas les meilleurs élèves européens. Nous sommes conscients qu'un travail titanesque reste à réaliser, un travail qui mérite d'être structuré.

J'aborderai ce problème sous trois angles qui sont autant de possibilités d'améliorer l'approche du sport pour les jeunes. J'évoquerai le sport mais surtout le rôle des professeurs d'éducation physique dans la création de passerelles entre le monde de l'école et celui du sport. Certains sont passionnés par leur travail et font le relais des clubs sportifs, d'autres se cantonnent à leur mission pédagogique. Certains pensent que l'école est sans doute la meilleure manière de détecter et d'orienter les talents sportifs ; d'autres se plaignent de l'absence de structures et d'organisation. Monsieur le ministre, ne faut-il pas créer une dynamique sportive dans les écoles ? Ce ne sont pas deux heures d'éducation physique par semaine qui permettront de créer l'engouement pour le sport, qui favorise, chacun le sait, l'équilibre personnel.

J'aimerais également vous entendre, monsieur le ministre, sur l'organisation des compétitions scolaires. Quelle est la situation dans ce domaine ? Cette autre facette importante du sport, dont on a beaucoup parlé, notamment dans la discussion sur le budget, semble concerner les écoles de manières très diverses. Certaines écoles n'organisent aucune compétition intra ou interscolaire tandis que d'autres s'enorgueillissent non seulement de les organiser mais aussi de les valoriser dans les médias. Sans lancer une polémique, certains réseaux seraient-ils mieux structurés que d'autres ? Les compétitions sportives donnent notamment l'occasion aux jeunes d'apprendre le fair-play. Quelle est la situation dans ce domaine ? Quelle évaluation en faites-vous ? Estimez-vous que ce dispositif soit utile ? Pourrait-il être mieux utilisé ? Quelle en est l'efficacité ? Enfin, quel est le soutien financier et matériel de la Communauté française ?

Vous aviez évoqué la possibilité d'imposer à chaque établissement scolaire la valorisation du projet de l'école à travers le sport, comme cela se fait déjà pour la culture, la citoyenneté, l'apprentissage de langues ou l'économie. Dans chaque école, un volet spécifique est intégré au projet de

l'établissement. L'objectif est d'imposer dans le projet scolaire une référence au sport.

Où en êtes-vous par rapport à l'application de cette idée ? Y a-t-il eu concertation tant avec Mme Simonet, qu'avec le monde de l'enseignement et du sport ? Des avis ont-ils été sollicités auprès de certains organismes ? Dans l'affirmative, quel est la teneur de ces avis, Une modification du décret est-elle envisagée ?

A-t-on analysé les expériences ? Certaines écoles indiquent clairement dans leur projet d'établissement une référence au sport. Les parents qui inscrivent leur enfant savent ainsi que le temps consacré au sport va au-delà des deux heures d'éducation physique habituellement prévues. Je précise qu'il ne s'agit pas d'écoles sportives mais bien d'écoles qui imposent des heures de sport supplémentaires extra-scolaires, comme l'Athénée d'Anvaing que je connais bien.

L'idée me paraît bonne, même si elle n'est pas exempte de difficultés sur le plan des horaires. Les heures de sport supplémentaires ne peuvent en effet trouver place durant les heures de cours mais doivent se pratiquer avant ou après, voire le samedi. Avec quelques efforts – c'est cela aussi, le sport –, on parvient à concilier tout cela.

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris, mon interpellation n'est pas agressive, pas plus que la précédente. Je vise simplement à faire progresser les dossiers. Ce débat ne s'adresse d'ailleurs pas à une famille politique en particulier mais reflète l'intérêt que nous portons tous, je crois, au sport, à l'éducation à travers le sport et au développement physique de ceux qui le pratiquent et qui ne sont malheureusement pas assez nombreux.

M. le président. – La parole est à M. Senesael.

M. Daniel Senesael (PS). – À la suite de la réponse que vous avez apportée, le 21 février dernier, à M. Crucke sur le doublement des heures de sport à l'école ainsi qu'à celle donnée à M. Dodrion en ce qui concerne sa question portant sur l'opération « mon club, mon école » et sur l'insertion d'un volet relatif au sport dans les projets d'établissement, le groupe PS a estimé que vous aviez fait le point sur le sujet et qu'il convenait également de s'enquérir de l'approche de la relation entre l'école et le sport auprès du département de l'Éducation. Celui-ci doit en effet partager pleinement les priorités qui sont les nôtres et les vôtres. Elles figurent d'ailleurs dans la déclaration de politique communautaire. M. Bea Diallo interrogera du reste demain la ministre de l'Éducation sur ce thème.

Néanmoins, dans la mesure où le débat est à nouveau ouvert sous la forme d'une interpellation, je voudrais rappeler quelques éléments de réflexion chers aux parlementaires PS.

Tout d'abord, à l'instar de ce qui a été fait pour la culture, nous restons partisans de l'élaboration d'un cadre décretaal sur le sport et l'école, afin de décloisonner ces deux mondes qui ont tant d'intérêt objectif à collaborer pour le bien-être des plus jeunes.

Les initiatives de vos prédécesseurs, tant au département du Sport qu'à celui de l'Éducation doivent être exploitées afin de repartir des enseignements déjà fournis par l'expérience et ce, même si, à vos yeux, certaines données ou conclusions méritent d'être étayées davantage.

Plus particulièrement, je voudrais savoir ce qu'il en est des conclusions de la table ronde disponible sur le site « www.enseignement.be ». Font-elles partie des sujets de réflexion avec Mme Simonet ?

Par le passé, nous avons évoqué l'idée d'un label des établissements scolaires qui disposent d'une offre d'infrastructures et d'activités sportives de qualité. Cette démarche peut avoir des effets pervers mais permettrait de prendre conscience de la réalité de l'offre au point de vue géographique et, le cas échéant, de combler les manques afin que chaque élève ait accès à une offre scolaire sportive optimale. Ce projet pourrait être examiné dans la réflexion sur le financement du matériel dont les plafonds d'intervention de la Communauté française ont été récemment rehaussés.

Qu'en pense le ministre ?

La réflexion de fond en cours est essentielle pour développer une logique du sport dont les effets positifs viennent d'être rappelés, notamment pour la santé et la cohésion sociale.

On ne peut pas tout demander à l'école, mais elle est et restera un lieu privilégié pour garantir, à tous les élèves, l'émancipation par le sport.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ce dossier représente un immense chantier qu'il n'est pas facile de mener à bien. Nous rêvons tous de voir le sport occuper une place de choix dans le cursus scolaire.

L'hygiène de vie, la pratique sportive et l'effort physique dépendent de chacun d'entre nous et, pour les plus jeunes, d'eux-mêmes et de leurs parents, mais aussi de l'existence ou non de clubs dans la région et du goût de l'exercice qui aura

été inculqué, dès l'école maternelle, grâce à la psychomotricité dont on ne soulignera jamais assez l'importance.

Je remercie M. Senesael d'avoir rappelé les limites de l'école. L'école doit être un lieu d'apprentissage, notamment de la vie, de la sexualité, du code de la route, du refus des addictions, à l'alcool ou la drogue notamment. Bref, l'école doit répondre à toute une série de sollicitations. Je rends d'ailleurs hommage aux pédagogues et à leurs directions qui doivent combiner tous ces éléments.

Parallèlement à la responsabilité de l'école, il y a également la responsabilité éducative des parents ou des responsables de ces jeunes, sinon des jeunes eux-mêmes.

C'est évidemment ma collègue, Mme Simonet, et M. Marcourt pour l'enseignement supérieur qui ont la responsabilité des rythmes scolaires.

Si nous voulons créer la révolution dont vous rêvez, il faut revoir les rythmes scolaires sans quoi, on ne fera jamais qu'ajouter une heure de cours dans de bonnes ou de moins bonnes conditions.

Pour répondre à M. Crucke, je ne manquerai évidemment pas de lire la synthèse rédigée par les professeurs d'université et de vous la transmettre. L'appréciation que j'ai portée n'était pas la mienne mais celle de mon administration qui compte également des personnalités de très grande qualité expertes en éducation physique et sport. Nous avons même des références étant donné l'intérêt que suscite le Centre d'évaluation de la performance sportive, géré par le professeur Franco. Ce Centre pluridisciplinaire et soutenu par plusieurs institutions universitaires a d'ailleurs été doté pour la première fois d'un budget de cinq cent mille euros.

C'est une première réponse forte. Auparavant en effet, ces moyens étaient sans commune mesure avec cette somme importante.

En deuxième lieu, qu'avons-nous fait pour essayer d'améliorer la pénétration du monde sportif et du sport à l'école ?

Comme M. Dodrimont, M. Mouyard me demande pourquoi avoir choisi Namur pour lancer le projet « Mon club, mon école ». D'abord, il faut bien commencer quelque part ! Si j'avais choisi le Brabant wallon, on m'aurait reproché de privilégier ma région ! En outre, la symbolique du mot « Champion » me paraissait intéressante pour des sportifs. . .

Nous nous rendrons dans chacune des provinces de Wallonie mais aussi à Bruxelles, en compagnie de la figure emblématique de cette opération, Jean-Michel Saive, sportif exemplaire depuis

de nombreuses années, qui récolte des résultats toujours étonnants et qui se prépare à participer à ses sixièmes jeux olympiques.

J'ai pu constater combien les jeunes étaient émerveillés de pouvoir côtoyer un champion pendant deux heures.

Le projet représente vingt heures de présence de clubs dans l'école pour un coût de 650 euros, sans limitation du nombre de clubs participants, pour autant que la direction l'accepte. S'il y a plusieurs clubs, une rémunération pour un concierge peut également être prévue.

Un troisième point concerne les professeurs d'éducation physique qui se plaignaient de ne pas disposer de matériel sportif, l'achat de celui-ci n'étant pas toujours, loin s'en faut, prioritaire dans les écoles.

Nous avons donc étendu le dispositif, qui ne concernait au départ que la psychomotricité dans le maternel, à tout l'enseignement primaire, passant de 50 à 75 pour cent. Nous pourrions y inclure l'enseignement secondaire mais nous sommes limités par nos moyens financiers. C'est ce que m'a encore rappelé M. Marcel Cheron en insistant sur l'importance des trajectoires, du retour à l'équilibre financier et de la solidarité.

M. Mighisha a, quant à lui, mis l'accent sur l'importance du dispositif, qui doit avoir pour but d'augmenter la disponibilité de matériel sportif. C'est un aspect qu'il faudrait rappeler aux directions.

Le quatrième élément concerne le décret sur les centres sportifs qui représente une excellente initiative mais qui n'a pas encore atteint son objectif. Ce décret a principalement permis de rémunérer le responsable du complexe sportif communal.

Par ailleurs, nous espérions trouver en la personne du directeur du centre sportif un véritable animateur de la politique sportive et non un responsable des bâtiments. Il ne s'agissait pas de refinancer les communes mais de financer l'animation sportive. Le gouvernement a approuvé une modification du décret qui mettra principalement l'accent sur le problème de l'animation.

Je voudrais vous présenter ici les dépliants « Mon club, mon école » qui seront bientôt disponibles dans les établissements.

(M. Antoine montre le document aux membres de la commission.)

Le décret sur les centres sportifs est essentiel, nous devons avoir un lieu de coordination et d'impulsion de la politique du sport, notamment en appui à l'action Été-Sport, qui se situe dans le pro-

longement des efforts fournis par les écoles et par les clubs, sans oublier les dispositifs liés à la création de nouveaux clubs. C'est un deuxième nouveau registre. Le monde sportif n'avait jamais été rétribué pour ce travail. Jusqu'à présent, il fallait uniquement compter sur le bénévolat. Dans bon nombre d'écoles, des professeurs d'éducation physique passionnés de sport s'occupaient gracieusement des jeunes après les cours. Aujourd'hui, nous les rémunérons.

Les journées de formation continuée des professeurs d'éducation physique se tiendront à Louvain-la-Neuve au mois de juin. Nous organiserons, en partenariat avec le Cufosep, une formation continuée de trois jours pendant laquelle nous mettrons nos professeurs d'éducation physique en relation avec nos meilleurs formateurs pour les initier à de nouvelles techniques de développement de l'activité physique ou sportive. Cette manifestation, jusqu'à présent seulement scolaire, deviendra aussi sportive. Elle est très attendue.

Toutes les compétitions scolaires seront pérennisées. La compétition réservée aux élèves de rhétorique qui se déroule à Neufchâteau remporte un grand succès. Certes, toutes les écoles n'y sont pas représentées puisqu'il faut passer l'écueil des éliminatoires pour y participer, mais la plupart des écoles se sont inscrites. Le projet d'olympiades scolaires n'est pas abandonné mais je voudrais qu'il soit porté par les fédérations. Nous allons en reprendre l'organisation avec le COIB. Nous avons mandaté un directeur provincial de l'Adeps à cet effet. Par ailleurs, toutes les compétitions organisées par l'Association des fédérations francophones sportives scolaires, qui représente les fédérations des trois réseaux, sont maintenues. Je songe par exemple au projet *En route pour la forme. Je cours pour ma forme* qui a rassemblé soixante-cinq mille participants. Les journées consacrées à la découverte des sports, organisées par ces fédérations, ont attiré trente-cinq mille enfants. Dans le secondaire, les fédérations ont mis sur pied de nombreuses rencontres sportives qui ont rassemblé environ deux cents équipes en *futsal*, cent quatre-vingts équipes en basket-ball, cent vingt équipes en volley-ball, cinquante équipes en football, sans oublier le rugby, le cross, l'escalade, l'athlétisme, la natation, le tennis de table, le badminton, l'orientation et le VTT. Toutes ces manifestations sont cofinancées par Mme Simonet et moi. De nouveaux projets seront du reste lancés, avec le souci de transmettre les valeurs éthiques que sont le *fair play* et la tolérance.

Enfin, nous participons à des compétitions inter-scolaires nationales et internationales, notamment via la fédération internationale scolaire

(ISF). L'équipe de basket francophone de l'athlétisme royal Atlas à Liège s'est qualifiée et représentera notre pays en Chine. Nous avons financé son déplacement. J'espère que la presse réservera de l'attention à ce sommet de la compétition inter-scolaire.

L'association des fédérations francophones de sport scolaire bénéficie d'un subside de 253 000 euros. Les fédérations peuvent en outre nouer des partenariats avec d'autres fédérations. C'est le cas notamment pour le mini-tennis avec l'association francophone de tennis dirigée par M. Stein, pour l'arbitrage, pour la fédération de basket et pour la fédération de rugby – sport en pleine expansion – dont je souligne le dynamisme, l'efficacité et l'esprit de *fair-play*.

Nous avons libéré des crédits importants pour la formation des formateurs et des jeunes. Un certain nombre d'enseignants, qui ne sont pas professeurs d'éducation physique, sont passionnés par le sport. Ce sera l'occasion de participer à leur formation continuée et de leur offrir des revenus complémentaires via les organisations subventionnées en Communauté française.

Enfin, nous poursuivons le travail avec Mme Simonet sur l'adaptation des contenus de cours, notamment sur d'éducation physique où des efforts importants ont déjà été consentis. Cette opération est de longue haleine. Elle fonctionne aussi grâce à l'exemple de sportifs de haut niveau. Les infrastructures sont nécessaires tout comme le personnel d'encadrement et des programmes de sport à l'école mais rien ne remplace jamais les modèles. Un champion ou une championne à imiter suscite l'engouement chez les jeunes. C'est pourquoi nous poursuivons les efforts, entre autres pour Milan-San Remo et le Tour de Lombardie, comme je l'ai rappelé à M. Dodriment, en parallèle avec une couverture du championnat d'Europe d'athlétisme malheureusement oublié.

Ce travail méritera de nouvelles interpellations pour apprécier l'évolution et les améliorations. Notre priorité du sport à l'école est manifeste.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Certains éléments sont intéressants. Il est difficile de faire jouer à l'école des rôles multiples tout en maintenant une organisation indispensable du travail scolaire. En outre, toutes les responsabilités ne reviennent pas à cette institution mais doivent être assumées au dehors.

Vous pointez du doigt la complexité de l'organisation des horaires. D'autres pays font place au sport sans grande contrainte. Pour ce faire, une

réelle volonté politique est nécessaire.

Vous avez évoqué « Mon club, mon école ». Je me suis laissé dire que certaines écoles, qui utilisent leur capital période pour augmenter le nombre d'heures d'éducation physique et font appel dans ce cadre à des clubs, rencontraient des difficultés.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les relations entre les écoles et les clubs sont à double sens. Il faut développer la pratique du sport à l'école, mais également inciter les élèves à s'inscrire dans un club, l'objectif étant d'augmenter les affiliations.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – C'est le cas, semble-t-il.

Je suis bien conscient qu'en raison des éliminatoires, toutes les écoles ne participeront pas aux compétitions sportives. Au-delà de cela, certaines écoles n'envisagent l'éducation physique que comme une obligation inscrite dans le programme. Il n'y a donc pas de culture du sport dans le projet de l'établissement.

Aussi, je déposerai une motion visant à étudier, en concertation avec les autorités concernées, le rôle que peut jouer le professeur d'éducation physique pour détecter et orienter vers les clubs sportifs, à soutenir et à valoriser les compétitions interscolaires, à rendre obligatoire l'insertion d'un volet spécifique d'éducation physique dans chaque projet d'établissement et à communiquer cette fameuse note de synthèse de six pages.

M le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (Article 78 du règlement)

3.1 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Bilan des inscriptions aux stages Adeps »

M. Bea Diallo (PS). – La fréquentation des stages sportifs durant les vacances représente à mes yeux une occasion précieuse de socialisation, de développement personnel et de découverte de nouvelles passions sportives. Vous savez également combien le combat pour le sport pour tous me tient à cœur. Les inscriptions aux stages Adeps organisés lors des vacances de Carnaval, de Pâques ou d'été 2011 sont clôturées ou en voie de l'être. Je me réjouis du franc succès que ces stages rapportent. Pouvez-vous nous donner un premier

bilan de ces inscriptions ? L'offre a-t-elle rencontré la demande ? Pouvez-vous évaluer le nombre des demandes qui n'auraient pu être satisfaites ? Le cas échéant, envisagez-vous d'étendre l'offre ? Qu'en est-il de la complémentarité et de la cohérence avec les stages Été-Sport organisés et soutenus par la Communauté française ?

Quel était le type de public visé ? Les familles économiquement défavorisées se sont-elles inscrites ? Des systèmes d'adaptation des frais sont-ils prévus pour elles ? Au près de qui et par quels moyens la promotion de ces stages a-t-elle été faite ? A-t-elle touché un public suffisamment vaste et diversifié ? Combien d'enfants se sont inscrits pour la première fois et combien étaient déjà présents l'année dernière ?

Enfin, quel bilan tirez-vous de cette méthode d'inscription ? Obtient-elle la faveur des parents ? Les délais d'inscription sont-ils jugés acceptables ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vous remercie pour votre intérêt pour les stages Adeps et les moyens mis en œuvre afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre.

Cette année, 33 615 places, réparties dans 2 547 stages, permettront aux jeunes et moins jeunes de s'adonner à des pratiques sportives de qualité dans les dix-neuf centres Adeps. Ce sont 1500 places de plus qu'en 2010. C'est un premier élément de satisfaction, qui a toutefois une incidence budgétaire. Les frais d'inscription ne couvrant pas la totalité des coûts, la Communauté doit intervenir.

L'engouement pour les stages Adeps est constant et de nombreux stages ont dû afficher complet quelques jours après leur ouverture aux inscriptions. À ce jour, 72 pour cent des places pour les stages de Pâques et 52 pour cent pour les stages d'été sont déjà réservés.

L'ouverture aux inscriptions s'est faite en plusieurs phases afin de remédier aux difficultés récurrentes engendrées par les demandes par l'internet, qui affluaient en quelques heures, saturant rapidement le site.

L'année dernière, des dates avaient été fixées pour l'ouverture des inscriptions aux stages durant les semaines de vacances : carnaval, Pâques, été, Toussaint, Noël. Des difficultés ont néanmoins subsisté. Nous avons dès lors scindé les inscriptions en fonction de leur déroulement en internat ou en externat. Cette nouvelle méthode a permis de limiter les difficultés liées au nombre de connexions internet simultanées.

Aucune plainte à propos de cette nouvelle méthode ne m'est parvenue.

Vous sollicitez un premier bilan des inscriptions pour la période des congés de carnaval. En externat, 55 stages étaient organisés dans 22 disciplines, tous pratiquement complets. Seuls 61 enfants sont restés en liste d'attente en fonction des stages choisis. Le nombre d'enfants en garderie a été de 462.

En internat, 23 stages étaient organisés et 10 disciplines proposées. Toutes les places offertes ont été occupées. Aucun enfant n'est resté en liste d'attente.

Au total, 78 stages ont été organisés dans 32 disciplines, dont 23 en internat : la psychomotricité pour les plus jeunes, le ski (dans notre centre des Arcs désormais rénové), l'escalade, les sports de raquette ou de ballon, la gymnastique ou encore l'athlétisme. Durant cette semaine, 1 043 jeunes ont fait du sport à l'Adeps. Cela correspond pratiquement aux attentes. La moitié de ces jeunes ont bénéficié du système de garderie, ce qui est important pour respecter l'occupation professionnelle de leurs parents.

Les inscriptions aux stages de Pâques et d'été se présentent de la même manière. Nous disposons déjà de chiffres, monsieur Cheron ! Pour les vacances de Pâques, 72 pour cent des places de stages sont déjà réservés. Comme beaucoup de parents n'inscrivent leur enfant qu'à la dernière minute, les 28 pour cent de places restantes seront certainement remplis durant ce dernier mois d'inscription.

En été, l'opération Été Sport sera renouvelée. Ces stages sont équivalents à ceux de l'Adeps, du point de vue de la qualité du personnel d'encadrement, du matériel et de l'infrastructure. Notre objectif est d'organiser 2 000 stages dans ce cadre, contre 1 000 l'année dernière. De mémoire, nous en sommes aujourd'hui à 1 460 stages. Sachant que l'opération est beaucoup plus connue aujourd'hui, je pense que nous dépasserons allègrement l'objectif. Cela permettra à 60 000 jeunes de faire du sport cet été, soit pratiquement trois fois plus qu'auparavant. L'Adeps est donc vraiment un moteur dans l'organisation de ces stages qui permettent aux jeunes de pratiquer un ou plusieurs sports dans les meilleures conditions.

Le montant de l'inscription aux stages de l'Adeps est très démocratique. Les tarifs n'ont pas augmenté cette année. C'est un effort budgétaire appréciable. Par ailleurs, les frais d'internat scolaire du programme « sport-études » ont été diminués de moitié : ils sont passés de 500 à 250 eu-

ros par mois. Ces études accueillent de nombreux jeunes de milieux défavorisés, doués pour le sport. Cela constitue également un effort budgétaire important. Nous avons voulu soutenir ces jeunes qui suivent des études sportives car ils constituent une forme d'élite sportive. Pour être précis, monsieur Diallo, les stages d'athlétisme, de basket et de multi-sports sont déjà fréquentables pour 44 euros par semaine, soit moins de 9 euros par jour. Sur ce montant, une réduction de 10 pour cent est accordée aux familles nombreuses.

Je pense que c'est quand même relativement accessible. Pour Été Sport, comme nous intervenons à raison de 650 euros la semaine, les prix sont encore plus démocratiques.

(M. Dodrimont prend la présidence de la commission.)

En ce qui concerne la promotion, la lettre d'information de l'Adeps a été envoyée à cinquante mille adresses. La brochure des stages a été remise à tous les enfants qui ont déjà fréquenté les centres Adeps. Elle est envoyée gratuitement sur simple demande téléphonique. Elle est également disponible dans toute une série d'administrations locales et de centres sportifs, et dans les centres Adeps. Les numéros de téléphone de l'Adeps apparaissent très régulièrement à la RTBF dans notre partenariat avec « Le week-end sportif ».

L'Adeps est probablement l'abréviation d'administration la plus connue en Communauté française. Lors des marches Adeps, nous répétons qu'il existe des centres et des stages. Que faire de plus ? De toute façon, aujourd'hui le niveau des inscriptions est tel que partout on affichera complet.

Nous espérons qu'avec Été Sport, comme l'année dernière, nous pourrions plus que doubler l'offre sportive.

M. Bea Diallo (PS). – Je remercie le ministre de m'avoir fourni une réponse aussi rapidement, malgré le congé de Carnaval. Le montant de 44 euros contribue manifestement au succès. Il explique le nombre élevé d'inscriptions et le taux d'occupation de 72 pour cent pour les vacances de Pâques et de 52 pour cent pour les vacances d'été. C'est une initiative magnifique.

J'aimerais savoir si les informations concernant l'Été Sport seront centralisées par l'Adeps ou par les communes. Quel sera le coût d'Été Sport ? Dans ma commune, qui organise Été Sport depuis plusieurs années, la participation est gratuite. Les gens devront-ils fournir une participation financière ?

M. André Antoine, vice-président et ministre

du Budget, des Finances et des Sports. – Oui, en fonction du matériel sollicité ou des déplacements éventuels. Le principe est, sinon la gratuité, du moins l'accès le plus démocratique.

Ce ne sera pas encore possible cette année mais, à l'avenir, nous espérons réaliser une centralisation de tous les contacts Adeps délocalisés, en manière telle qu'un site sur la Toile puisse renseigner les différentes initiatives organisées au plan local.

M. Bea Diallo (PS). – Pour terminer, je voudrais aborder la question de l'immersion et donc de la collaboration entre le Bloso et l'Adeps. Ne pourrait-on envisager à long terme l'organisation de stages communs ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il faudrait surtout davantage de stages. Aujourd'hui, nous avons fait l'effort de prévoir des places supplémentaire pour répondre à l'attente des francophones. N'oublions cependant pas que l'organisation de stages implique aussi la rémunération des moniteurs.

M. Bea Diallo (PS). – Je pensais plutôt à des échanges.

3.2 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'un musée du sport »

M. Bea Diallo (PS). – À la suite d'une demande d'un jeune garçon, je me suis renseigné sur l'existence d'un musée du sport en Belgique. Monsieur le ministre, il n'en existe pas ! Il y a bien, au centre du Blocry à Louvain-la-Neuve, un musée du sport et de la bande dessinée qui est composé d'une quarantaine de vitrines contenant des reproductions et agrémentant les couloirs du centre sportif. Néanmoins, il n'existe pas encore dans notre pays de lieu qui puisse présenter et représenter une culture du sport à part entière.

Or il ressort notamment des études sur le sport à l'école que cette culture du sport, du mouvement et de l'effort manque cruellement chez nous. Les effets s'en font sentir sur l'intérêt et la motivation des jeunes et moins jeunes envers l'effort physique, et sur leur santé. Un musée accessible à tous où interaction, activités ludiques et expérience directe, comme jouer avec un ballon de football des années trente ou enfiler des gants de boxe en crin des années vingt, susciteraient la curiosité et l'amusement et feraient naître, pourquoi pas, de nouvelles vocations.

Imaginez un musée du sport articulé sur différents axes, dont l'histoire du sport dans notre pays et à l'échelle mondiale, qui présenterait des images, des objets, des témoignages afin de rendre compte de l'évolution du matériel, des règles, des mœurs et évoquerait des sports presque oubliés mais longtemps populaires chez nous. Il rappellerait les origines des différents sports ainsi que les liens qui unissent parfois leur évolution, broserait des portraits de grands sportifs, assortis de témoignages et d'objets personnels, et présenterait des œuvres d'art abordant le thème du sport. Le musée pourrait également prévoir une section dédiée aux liens entre le sport, l'hygiène, la santé, la forme et le bien-être.

La question n'est pas anecdotique ni exclusivement ludique. Donner au sport un musée, c'est lui donner une reconnaissance culturelle, une valeur sociale. C'est donner l'occasion à tout un chacun d'apprécier le caractère universel du sport, révélateur des similitudes autant que des différences. Apprendre l'histoire permet de prendre conscience du passé, du changement, des évolutions pour mieux comprendre le présent et s'interroger sur l'avenir.

Il y a aussi une belle occasion d'associer le monde de la recherche à ce projet. Il pourrait enrichir les collections et expositions, présenter l'évolution des pratiques et des matériels, informer sur les liens entretenus entre le sport et la société, sur la place croissante de la technologie et de l'hyper médiatisation. Ces recherches se transformeraient en retour en expositions thématiques. Ce travail se concrétiserait également par des études et des publications scientifiques, des ouvrages destinés au grand public, des plate-formes d'échange avec des pays qui mènent déjà des projets similaires, comme la France ou les États-Unis.

On peut également y voir l'opportunité de synergies avec des musées existants, tels que le musée de la photographie, les musées d'art ou le musée de la mode. Les possibilités sont nombreuses.

Ce serait un but de sortie privilégié pour les écoles et les familles. À certaines occasions auraient lieu des visites événementielles guidées par un sportif, un arbitre, un journaliste sportif, un entraîneur ou d'anciens sportifs (*sourires*) qui pourraient partager leur expérience et leur vision personnelle du sport.

Quant à la localisation de ce musée, le centre d'excellence sportive qui ne tardera plus à sortir de terre lui offrirait à mon sens un hébergement idéal. L'idée est ambitieuse, certes, mais je lui prête de nombreuses retombées positives pour de multiples acteurs. De petits pas vers sa réalisation peuvent

être accomplis dès à présent, par exemple sous la forme d'expositions temporaires et itinérantes, dans les centres sportifs, les écoles ou des musées.

Quelle est votre position sur la création d'un tel établissement ?

J'espère vous avoir convaincu, monsieur le ministre, d'explorer ces pistes de réflexion et de prendre langue avec les universités et les opérateurs potentiels.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cette excellente suggestion nécessite évidemment d'instruire le dossier.

Un musée « mort » s'accommoderait très mal de la pratique sportive que nous voulons tous défendre. Il devrait être interactif pour séduire les jeunes. On me disait récemment combien une bibliothèque qui n'intégrait pas les multimédias devenait aujourd'hui un musée; il pourrait en être de même pour ce projet, à défaut de le doter de moyens modernes pour impliquer les plus jeunes.

Il ne suffit pas de réunir quelques objets de collection, même s'ils ont marqué l'histoire. De plus, cet endroit devrait être à proximité d'infrastructures sportives. J'imagine que le but est tout de même de susciter l'envie de pratiquer le sport. En outre, il devrait pouvoir s'appuyer sur une offre complémentaire afin de le rendre attractif.

Monsieur Diallo, je retiens votre idée de l'adjoindre au centre de haut niveau. Ce serait l'occasion de côtoyer des champions ou des futurs champions et au passage de découvrir le sport sous ses multiples facettes.

Enfin, un gage de réussite de ce projet serait d'en faire un partenariat public-privé afin d'obtenir des cofinancements ou des valorisations de différents partenaires sportifs traditionnels qui pourraient y trouver quelque intérêt dans leur démarche de marketing ou de sponsoring.

Donc, à ce stade, monsieur Diallo, et pas uniquement pour vous faire plaisir, nous allons instruire ce dossier. Il faut en analyser les coûts et les frais de fonctionnement. En effet, les problèmes se posent bien souvent à ce niveau davantage qu'à ceux de l'infrastructure ou de l'investissement. Je m'engage faire étudier la faisabilité de ce musée que l'on pourrait effectivement ouvrir dans les murs du futur centre de haut niveau. Nous pourrions y avoir un centre d'interprétation de la vie sportive de telle sorte qu'à côté de la préparation physique, le public puisse découvrir les diverses disciplines.

Nous en parlions en aparté avec le président

en vous écoutant. Il existe déjà ça et là de telles structures. M. Dodrimont m'a mentionné l'exposition du cyclisme à Blégny. De plus, certains clubs possèdent des collections tout à fait intéressantes. Encore faudrait-il pouvoir les convaincre de nous les céder, en totalité ou en partie, même provisoirement.

Il est vrai que retracer la vie de quelques grands champions serait particulièrement intéressant et favoriserait la relance de certains sports.

Je vous le redis, nous allons étudier ce projet, mais je veux le faire dans le cadre du centre de haut niveau car il me paraît être le lieu le plus adéquat pour accueillir ce musée.

M. Bea Diallo (PS). – Je remercie le ministre de sa réponse. Je me permettrai de revenir sur la question avec des idées complémentaires. Il est important d'y penser dans le cadre du centre de haut niveau.

Comme vous l'avez souligné tout à l'heure, quand on parle de l'histoire du sport aujourd'hui en Belgique, on a souvent tendance à oublier que nous avons eu de grands champions. Un musée qui retracerait l'histoire du sport nous permettra d'exposer le contexte historique de leurs exploits. Vous pourriez peut-être en parler avec la ministre de la Culture et le ministre du Budget.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Diallo, je prendrai langue avec la ministre de la Culture à ce sujet, soyez-en assuré !

3.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « États généraux du football ? »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La communautarisation du football fut l'occasion, pour le ministre des Sports, de solliciter l'avis d'un groupe d'experts sur la situation du football.

J'ai constaté certaines divergences, notamment sur le délai dans lequel ce groupe d'experts devra remettre ses conclusions. Quel est le délai précis accordé au groupe d'experts pour remettre ses conclusions ?

Par ailleurs, quel est l'importance du financement de ce groupe de travail ? Quel est le budget de fonctionnement et les émoluments que percevront chacun des experts sollicités, notamment MM. Thans, Saint-Jean, Marchal, Rémy, Ruel et Sidoni ?

C'est là que je fais le lien avec les États géné-

raux du football. Après la débâcle de la Coupe du monde en Afrique du Sud, la France avait décidé de recourir à ce système de consultation.

Ce procédé a permis de trouver des solutions rapides. Cela n'a pas été votre choix puisque vous avez désigné un deuxième expert.

Pourquoi avez-vous privilégié cette piste ?

Ne serait-il pas intéressant de réunir tous les opérateurs du football autour d'une table afin qu'ils puissent s'exprimer librement ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je voudrais rappeler que ce groupe d'experts est dirigé par M. Benoît Thans qui a fait une carrière de footballeur à l'échelon international. Il possède un diplôme d'entraîneur qui équivaut à un grade universitaire, ce qui est rare dans notre pays où seules vingt-quatre personnes sont dans ce cas.

Il possède aussi l'avantage d'être un consultant reconnu et écouté dans le monde du football. En outre il était disponible.

Je lui ai demandé de réunir les personnes qui pouvaient l'épauler dans sa mission. Il m'a proposé un panel de gens de différentes compétences et venant de Wallonie et de Bruxelles pour éviter toute suspicion. Il a ainsi regroupé autour de lui des noms connus et reconnus.

Je pense notamment à Philippe Saint-Jean, directeur du Futurosport à Mouscron, à Jean-François Rémy, responsable de la Fédération de l'Union belge, consultant, journaliste et ancien entraîneur, et à des responsables techniques, comme Raphaël Sidoni, Luc Ruel et Marc Marchal responsable des formateurs. Nous aurions pu choisir d'autres personnes comme M. Teklak ou Robert Waseige si elles avaient été disponibles. J'ai d'ailleurs constaté avec plaisir que la diversité et la complémentarité de ce panel ont été saluées dans les milieux autorisés, que ce soient par des managers de clubs, des journalistes ou des responsables d'équipes. De plus, aucune de ces personnes n'était liée à un club des divisions supérieures.

M. Thans va réaliser son travail en toute indépendance afin d'établir un état des lieux et de proposer des pistes de développement pour le sport le plus populaire en Communauté française puisqu'il compte près de 170 000 pratiquants. Analyser, dynamiser, optimiser et communiquer sont les mots-clés de sa méthode.

Un premier rapport intermédiaire sera publié en juin et le rapport final en fin d'année. Ce dernier reposera sur les rencontres de tous les milieux footballistiques, de la quatrième provinciale jus-

qu'aux responsables de la première division, en passant par des responsables politiques, comme M. Kir, par exemple, ou des personnalités comme Alain Courtois qui seront invitées à nous soumettre des propositions.

Le groupe dirigé par M. Thans réalisera donc un important travail d'audition et d'analyse des suggestions. J'avais aussi proposé que ces personnes viennent vous écouter mais cela n'a pas suscité votre intérêt.

Le rapport intermédiaire portera sur le football professionnel, semi-professionnel et amateur, masculin et féminin. Il abordera les questions relatives à la formation, à la formation des formateurs, aux arbitres, aux infrastructures et même des problèmes qui ne relèvent pas directement de la Communauté française, tels que la fiscalité, la législation sociale ou les statuts.

L'idée est aussi de préparer la structuration de la nouvelle fédération communautaire, l'Association des clubs francophones de football, puisque c'est avec ses responsables que le travail de M. Thans se déroule, en parallèle bien entendu avec l'Union belge, avec laquelle nous avons veillé à maintenir des ponts. Ce travail servira de guide à l'action décrétole, réglementaire et budgétaire du département des sports. Il ne sera en rien stérile puisqu'il débouchera sur des actions, des investissements et des affectations budgétaires ; de quoi nourrir le futur plan-programme de la fédération communautaire occupée à se constituer.

J'ose dire que l'ensemble des clubs et des cercles provinciaux ont remarquablement accueilli cette initiative. J'ai choisi de faire appel à des experts plutôt qu'à des membres de mon cabinet ou à des fonctionnaires car je voulais écarter tout soupçon de politisation. C'est de la politique du football au sens le plus noble du terme qu'il s'agit.

Nous aurons certainement l'occasion de nous déplacer pour nous rendre compte de la manière de pratiquer dans le Nord de la France. M. Thans, qui a aussi joué en Suisse, donne comme exemple l'expérience helvétique qui a, semble-t-il, contribué au redressement du football dans ce pays. Et il ne faut pas oublier qu'il a également exercé dans le nord de la Belgique. Parfait bilingue, il pourra certainement tirer parti de ses contacts en Flandre.

En résumé, il nous a semblé que M. Thans avait le bon profil. Je n'ai pas choisi un profil partisan, vous en conviendrez. Je précise qu'il est payé par le cabinet. Les autres membres du groupe sont des vacataires rémunérés à la prestation.

Je crois beaucoup à cette démarche. J'estime que la mobilisation et la rencontre des clubs de

deuxième division est déjà un premier succès. M. Thans a souhaité que je sois présent car il y avait urgence, ces clubs étant complètement démunis dans l'analyse juridique de la situation.

Une de nos premières décisions a été de procéder à une consultation juridique. Elle débouchera sur une cellule d'appui absolument nécessaire. De nombreux mécènes passionnés ne maîtrisent pas les méandres de la législation relative au football, qu'elle soit statutaire UFA ou Union belge, fédérale ou communautaire, et n'ont pas les moyens de se faire encadrer par des spécialistes. Cette mesure est inédite. Je l'ai conçue dans une totale indépendance. Si des affectations budgétaires sont dégagées, elles devront aller prioritairement à la formation et à l'infrastructure.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. J'apprends que deux rapports seront réalisés, un intermédiaire au mois de juin et un final en fin d'année. Le moment idéal pour entendre M. Thans et son groupe d'experts en commission serait après la remise du rapport intermédiaire, quand un travail aura déjà été réalisé. Sur cette base, un échange pourra avoir lieu avec les membres de la commission. Je vais écrire au président dans ce sens.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – M. Thans souhaitait vous voir au préalable car il a un grand respect pour le parlement. Il souhaite une première séance de travail pour prendre note des remarques des parlementaires, comme il a entendu les fédérations et les clubs. Il reviendrait ensuite avec le rapport final. Je l'avais spécifié d'emblée à M. Miller. Cela me semble intéressant de le faire rapidement pour ne pas être influencé.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne suis pas opposé à cette formule. Nous pourrions le réentendre par la suite.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les rapports doivent d'abord être soumis au gouvernement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Sur ce point, je suis déçu par votre réponse. Nous avons intérêt à agir avec transparence dans ce dossier. Je vous demandais de me communiquer le montant de la rémunération de M. Thans et de ses acolytes. Vous me répondez qu'il est payé par le cabinet et les membres de son équipe pour prestations de services. Vous pouvez me donner des chiffres et le budget dont ils disposent, ce n'est pas un secret d'État. Ceux qui travaillent doivent être payés. Quelle est la rémunération de M. Thans et de son

équipe? Quelles sont leurs honoraires? En tant que ministre, vous devez répondre aux questions des parlementaires.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il n'y a pas de problème. Je suis déçu que votre préoccupation majeure soit le traitement de M. Thans. J'en prends bonne note. La Cour des comptes connaît ces chiffres.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le ministère des Finances aussi auquel il doit déclarer ses revenus. Je parle de transparence. Ne tournez pas autour du pot, donnez une réponse!

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne connais pas les chiffres de mémoire. Vous les aurez.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Cette interrogation figurait dans le texte de ma question orale. Je souhaite une transparence totale sur les moyens de fonctionnement de ce groupe d'experts. Nous sommes là aussi pour contrôler ces éléments.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Étant donné l'état d'esprit de M. Crucke, M. Thans viendra présenter son rapport final avec moi.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – M. Thans viendra si on lui demande et on verra s'il répond ou pas. Je vous demande des éclaircissements sur une situation budgétaire que vous ne pouvez cacher au parlement.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je pensais que M. Crucke était soucieux de l'avenir du football. Je constate qu'il s'intéresse davantage aux rémunérations de M. Thans. M. Thans gagne 39.881,53 euros par an.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Si vous n'appréciez pas qu'on vous pose des questions, c'est votre problème. Pour ma part, je n'apprécie pas du tout que le ministre ne réponde pas à une question remise en temps et en heure. Ma question écrite formulait clairement : « Quelle est l'importance du financement de ce groupe de travail? Quel est le budget de fonctionnement et les émoluments que percevra chacun des experts sollicités? ». C'est inacceptable.

3.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création de clubs sportifs »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Dans le budget 2011, le ministre a fait de la création de nouveaux clubs sportifs une priorité, en visant plus particulièrement les sports d'équipe. Comment comptez-vous concrétiser cette idée ? Avez-vous établi un plan d'action précis ? Quels en sont les échéances et les objectifs ? Quels sports d'équipe visez-vous ? Des aides spécifiques ont-elles été prévues ? Un budget a-t-il été prévu ? Quel rôle sera-t-il dévolu aux communes ?

Vous aviez évoqué le projet de créer une académie des gestionnaires de club. Où en est ce dossier ? Cette institution verra-t-elle bientôt le jour ? Où sera installé le siège de cette structure ? Les dirigeants de club seront-ils obligés et/ou incités à la fréquenter ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cette question a déjà donné lieu à de très larges débats à l'initiative de M. Dodrimont. Je pourrais donc me contenter de renvoyer M. Crucke aux débats budgétaires mais je n'en ferai rien.

Le gouvernement et moi voulons augmenter la pratique sportive de tout un chacun. Nous avons fixé à vingt pour cent l'objectif d'augmentation du nombre d'affiliés dans les clubs sportifs. En 2009, nous comptons 444 891 affiliés dans les fédérations reconnues par la Communauté. Nous devons bien entendu y ajouter les 168 332 personnes pratiquant le football. Au total, 613 223 sportifs sont donc actifs dans un club reconnu. Notre objectif vise dès lors à atteindre le nombre de 735 800 en 2014.

Pour relever ce défi ambitieux, inédit à l'échelle de la Communauté française, nous avons déployé de multiples initiatives qui ont fait l'objet de très nombreuses questions. Je ne reviendrai plus sur l'opération « Mon club, mon école » au sujet de laquelle j'ai été interrogé une dizaine de fois, sur les stages de vacances, sur Été-Sport, sur l'augmentation de la subsidiation du matériel, sur les stages de formation, sur la majoration des budgets des centres Adepts, sur la rénovation de ces derniers, sur l'augmentation des crédits octroyés par la Région aux infrastructures sportives – de 35 à 55 millions d'euros – ou sur le soutien à certaines organisations nationales ou internationales favorisant la notoriété de ces disciplines.

Nous voulons permettre l'émergence de clubs là où ils font défaut. On constate en effet que les

fédérations ne sont pas présentes dans chacune de nos provinces. J'avais cité l'exemple du handball en province de Namur ou celui du hockey. Certes, celui-ci n'est pas communautarisé mais nous l'aiderions avec plaisir puisque ce sport n'est pas présent dans toutes les provinces.

Nous avons par ailleurs assisté à la disparition de certains clubs – par exemple de football de prairie – au profit de fusions qui ont parfois participé à une forme de désertification de l'offre sportive. Toutefois, lorsque des personnes veulent créer un club, elles ne bénéficient d'aucune aide. En effet, la commune, qui est généralement le premier pouvoir public subventionnant, demande à ces clubs d'introduire une nouvelle demande lorsqu'ils compteront un certain nombre d'affiliés et lorsqu'ils seront inscrits à un championnat. Les communes pourront ainsi bien calculer l'aide à octroyer. Il n'existe donc pas de bourse à la création de clubs. Nous avons voulu combler cette lacune.

Nous avons organisé une vaste campagne d'information. Nous avons réuni l'ensemble des fédérations, comme nous le faisons tous les trois mois. Nous leur avons expliqué que, cette année, sont concernés les sports collectifs. Nous avons mentionné toutes les disciplines concernées et les modalités permettant de bénéficier de cette aide. De la même manière, nous avons organisé, lors du salon des mandataires, une large information sur cette possibilité d'obtenir une aide. Le budget est bien entendu réservé à l'encadrement et aux premiers éléments nécessaires à la vie d'un club. Ensuite, celui-ci poursuivra son parcours grâce aux moyens qu'il retirera lui-même de ses affiliations, de l'aide communale ou des aides dont il peut bénéficier en Communauté française, par exemple par le biais de l'opération Été-Sport.

Voilà l'objectif poursuivi.

Nous avons également lancé un programme d'aide aux clubs pour sportifs handicapés, qui ne disposent hélas généralement d'aucun subside de la part des communes et encore moins de sponsors. Tous les clubs affiliés à Handisport ou à la Fédération du sport pour handicapés ont reçu une bourse de deux mille euros.

Nous avons donc renforcé l'aide aux sportifs valides en créant de nouveaux clubs mais également conforté les clubs pour sportifs handicapés.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie M. le ministre de sa réponse. J'ai relu le compte rendu des débats budgétaires. Le ministre avait répondu aux questions de M. Dodrimont. Il n'a pas répondu à celles que j'ai posées aujourd'hui. Je n'en ai donc pas appris beaucoup plus.

3.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Préparation du Festival olympique de la jeunesse européenne à Trabzon »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Du 23 au 30 juillet prochain se tiendra à Trabzon, en Turquie, le Festival olympique de la jeunesse européenne. Lors des jeux précédents, à Tampere, 96 athlètes représentaient notre Communauté.

Savez-vous déjà combien d'athlètes sont qualifiés pour la prochaine édition ? Quels sont ceux que nous pouvons réellement espérer voir rejoindre le groupe ?

À cette période de l'année, en Turquie, les participants devront supporter des températures assez élevées et un taux d'humidité de 60 à 70 pour cent. Une préparation physique particulière a-t-elle été prévue ?

Enfin, un budget spécifique a-t-il été libéré pour la préparation et l'accompagnement des jeunes qui nous représenteront ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le Festival olympique de la jeunesse européenne est une initiative des comités olympiques européens. C'est une compétition multidisciplinaire qui a lieu tous les deux ans et qui comprend durant la même année les éditions d'hiver et d'été.

La première édition des jeux d'été a eu lieu en 1991 à Bruxelles et les premiers jeux d'hiver à Aoste en 1993. Trabzon sera la onzième édition d'été.

Seuls des sports olympiques figurent au programme. Les participants séjournent dans un village olympique. Les jeunes athlètes font connaissance avec toutes les traditions des jeux olympiques : l'ambiance, l'idéal, l'éthique. L'âge des athlètes varie entre 15 et 18 ans selon la discipline sportive.

Le but du Festival olympique de la jeunesse européenne (Foje) est d'encourager les jeunes talents sur le chemin, souvent difficile, vers le sommet, l'apogée étant bien sûr la participation aux vrais jeux olympiques. Ce festival permet aux participants d'acquérir une expérience de compétition internationale et de rencontrer des jeunes pratiquant d'autres sports et venant d'autres pays. Les premiers Jeux olympiques de la jeunesse d'été à Singapour en 2010 sont la conséquence logique du succès des festivals olympiques de la jeunesse. Parmi les 96 athlètes belges présents à Tampere en 2009, 24 étaient francophones, dont Julien Watrin

en athlétisme, Lola Mansour et Jérémie Bottieau en judo, Laurine Klinkenberg en volley-ball.

Les qualifications des jeunes pour le Festival olympique de la Jeunesse ont lieu en plusieurs étapes. La fédération nationale de chaque discipline établit des critères de sélection et procède à la désignation des athlètes retenus pour être présentés au COIB. La commission de sélection du COIB arrêtera ensuite la liste définitive des jeunes. Obtenir une sélection pour le Festival olympique est déjà une prestation en soi.

Depuis 2007, les disciplines pratiquées au festival sont fixes. À Trabzon, des compétitions auront lieu dans neuf sports, dont six sports individuels (athlétisme, gymnastique artistique, judo, tennis, cyclisme et natation) et trois sports d'équipe (basket-ball, handball et volley-ball). Les sélections auront lieu le 1^{er} juin et aucun athlète n'a donc encore été sélectionné. Chaque fédération a défini des critères de sélection. Le nombre de candidats qui pourront participer, par pays et par sport, est d'ores et déjà connu : en athlétisme, 24 athlètes masculins et féminins ; en basket-ball, 12 garçons et 12 filles ; en cyclisme, 3 garçons ; en gymnastique, 3 garçons et 3 filles ; en handball, 14 garçons et 14 filles ; en judo, 12 athlètes masculins ou féminins ; en natation, 16 athlètes masculins ou féminins ; en tennis, 2 garçons et 2 filles ; en volley-ball, 12 garçons et 12 filles. Une fois les athlètes sélectionnés, la délégation sera réunie pour un stage de préparation qui aura lieu à Gand, du 18 au 21 juillet.

En ce qui concerne les conditions météorologiques de cette compétition, peu habituelles pour la délégation belge, des conseils sont régulièrement prodigués par le COIB dans des lettres d'information adressées aux fédérations sportives concernées. Comme pour d'autres championnats, ces paramètres doivent être pris en considération dans la préparation des athlètes, cela relève des compétences des entraîneurs et préparateurs physiques. Ceux-ci peuvent faire appel à l'expertise du Centre d'évaluation de la performance sportive. Ce centre dispose d'un budget de 500 000 euros par an pour l'ensemble de ses activités. La Communauté française a conclu avec lui un marché de services pour aider à la préparation des athlètes.

Le COIB assure intégralement le transport et l'accompagnement de l'équipe belge au festival. Les frais relatifs à l'ensemble de la participation des délégations ne sont pas encore connus. Ils sont répartis au prorata des sélections francophones et néerlandophones et sont supportés par les Communautés. Cette subvention est accordée sur la base du bilan comptable final, des pièces justifica-

tives et d'un rapport final, dans une transparence totale.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis heureux d'entendre monsieur le ministre parler de transparence.

3.6 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évaluation qualitative de l'opération 'Été Sport' »

M. Pierre Migisha (cdH). – Dès la rentrée parlementaire, monsieur le ministre, je vous ai interrogé à plusieurs reprises sur les premiers enseignements qu'il était possible de tirer du lancement de l'opération Été Sport de l'an dernier. Pour rappel, cette opération avait pour but d'augmenter la pratique sportive en Communauté française pendant les vacances scolaires, au-delà des stages Adeps traditionnellement proposés aux jeunes durant cette période.

Les chiffres que vous avez évoqués à l'occasion des réponses aux précédentes questions avaient déjà montré le succès de cette première édition. Cependant, vous attendiez un rapport qui devait vous être remis par votre administration en conclusion de son travail d'analyse des données et des informations récoltées durant l'été 2010. Ce rapport devait permettre de disposer d'une évaluation détaillée de l'opération. Il semble qu'entre-temps ce document vous soit parvenu. J'ai en effet constaté que Mme Cassart-Mailleux vous a adressé, fin décembre, une question écrite sur les conclusions intéressantes dudit rapport. Ayant pris connaissance de votre réponse, je me permettrai de revenir sur deux aspects plus particuliers de cette évaluation.

Il semble que dans deux provinces peu de stages se soient déroulés, à savoir le Brabant wallon et Namur. En outre, les chiffres montrent que sept fois moins de stages ont été organisés à Bruxelles qu'en province de Liège. Quels sont les éléments qui permettent d'expliquer ces fortes disparités ? Que pourrait-on mettre en oeuvre l'année prochaine afin de favoriser une meilleure répartition des moyens de cette opération sur l'ensemble de la Communauté ?

D'après les chiffres de l'administration, dix pour cent seulement des stages auraient été complètement gratuits grâce à la subvention de la Communauté française. Ne pourrait-on atteindre un pourcentage plus élevé ? Il serait intéressant de disposer d'éléments plus précis sur l'utilisation de la subvention par chaque organisateur de

stage. Comme je l'avais déjà fait lors de mes interventions précédentes, je souligne à nouveau la forte disparité des prix des stages proposés. Ne pourrait-on pas envisager de réserver la subvention à des organisations qui, au départ, ne demandent pas un prix élevé pour la participation, afin que ces stages deviennent quasiment gratuits ?

Quoi qu'il en soit, les éléments d'évaluation communiqués permettent de conclure que la première opération a été un succès et que, moyennant quelques corrections, l'édition de 2011 le sera également.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Migisha de sa question, qui me permet de donner un commentaire un peu plus vivant que la simple transcription d'une réponse, fut-elle à la question tout à fait pertinente de Mme Cassart à la fin décembre.

Concernant les stages, la province du Brabant wallon et Bruxelles obtiennent effectivement les chiffres les plus bas. Le Brabant wallon compte 138 stages pour 2 575 jeunes, Bruxelles, 74 stages pour 1 445 jeunes, Namur, 138 stages pour 2 985 jeunes, le Luxembourg, 237 stages pour 3 976 jeunes, le Hainaut, 290 stages pour 6 389 jeunes et Liège, 512 stages pour 9 396 jeunes. Près de dix mille Liégeois ont pu faire du sport pendant ces vacances.

Grâce à ces quelque 1 400 stages, 26 766 jeunes s'ajoutent aux 23 000 qui fréquentent habituellement les stages Adeps. Nous avons donc plus que doublé le taux de fréquentation, ce qui mérite déjà une appréciation extrêmement positive.

Le budget de 650 000 euros nous permettait d'organiser 1 000 stages. Vu le succès – nous en avons organisé près de 40 pour cent de plus – nous avons, dès la mi-juin, procédé à une réaffectation budgétaire pour porter le crédit à 900 000 euros. Au bout du compte, nous en aurons consommé 842 300. Nous étions très proches de la nouvelle estimation du crédit. Aucun dossier n'a fait l'objet d'un refus pour des raisons budgétaires. Il est important de le signaler.

La province de Liège s'est distinguée par le nombre de dossiers introduits. Probablement faut-il y voir une dynamique locale qui n'existe sans doute pas à Bruxelles ou en Brabant wallon.

La promotion de l'action a été faite via les communes, les clubs, les fédérations sportives, de manière pourtant strictement identique dans chacune des provinces. En toute confidentialité, je ne suis pas mécontent que le Brabant wallon soit à la traîne. À défaut, d'aucuns auraient encore dé-

noncé un prétendu favoritisme. La province de Liège a incontestablement répondu de manière extrêmement favorable. On constate le même enthousiasme dans d'autres domaines sportifs pour lesquels le plus grand nombre d'activités est programmé dans les provinces de Liège et de Hainaut.

Monsieur Migisha, je m'engage à soutenir davantage ces opérations dans les deux sous-régions en question, notamment à Bruxelles. Il n'est pas acceptable de s'en tenir à un nombre de participants et de stages aussi faibles. Nous prendrons les moyens qui s'imposent pour qu'il y ait, notamment à Bruxelles, davantage d'initiatives liées à Été Sport.

Pour l'opération de 2011, nous avons réservé un crédit de 1 300 000 euros, soit une progression de 458 000 euros, donc pratiquement plus de 50 pour cent de crédits supplémentaires, de manière à financer sans difficulté le nombre croissant de stages à Bruxelles, en Brabant wallon ou dans d'autres provinces. Je sais qu'il y aura un grand nombre de candidatures.

Votre deuxième demande concerne l'utilisation de la subvention. Vous regrettez que dix pour cent seulement des stages aient été gratuits. Reconnaissons que notre priorité n'était pas nécessairement la gratuité. L'objectif prioritaire était d'augmenter l'offre sportive et sa qualité. Dès lors que près de la moitié des stages sont de nouvelles initiatives et que nous avons pu améliorer l'encadrement dans pratiquement vingt pour cent des cas, nous sommes parvenus à un résultat tout à fait intéressant, me semble-t-il.

Si la gratuité des stages est de nature à favoriser leur fréquentation, ce n'est pas l'objectif premier. Du reste, le subside accordé ne permettait pas de tout couvrir. Il fallait compter la location des infrastructures – souvent nécessaire –, parfois la location de matériel sportif même si, je le rappellerai dans ma circulaire, l'Adeps dispose de matériel qu'elle peut mettre à disposition. On ne peut satisfaire toutes les demandes en même temps mais c'est une voie à ne pas négliger. Les frais d'assurance sont parfois considérables dans certaines disciplines. Il faut également compter la rémunération du ou des moniteurs. Nous constatons que les stages existants ont accueilli plus de monde, ce qui implique l'engagement de plus de moniteurs. Les organisateurs devaient évidemment présenter un budget en équilibre.

Cependant – et je vous rejoins sur ce point –, le subside permet de ne solliciter qu'une participation financière modeste. Nous l'avons fixée à l'instar des tarifs Adeps qui sont d'ailleurs bien connus. Cette référence au caractère démocratique

de la tarification est mentionnée clairement dans la présentation de la réglementation de l'action Été Sport : « L'attrait de proximité et un prix d'inscription démocratique, à l'instar des tarifs des stages Adeps, doivent en permettre l'accès au plus grand nombre. »

Bien sûr, la pérennité de l'action dépendra de l'obtention d'un juste équilibre. Les stages sont dépendants de la qualité de l'encadrement, de la prestation des moniteurs et de l'enthousiasme qu'ils peuvent susciter, ce qui exige une rémunération qui soit compatible avec celles que nous versons pour les stages Adeps. Cela explique aussi que nous ayons dû demander une contribution, souvent modeste, aux participants.

J'ajoute que les dérives tarifaires sont extrêmement limitées. En effet, tous nos stages Été Sport ont fait l'objet d'une inspection de l'Adeps qui vérifiait notamment la qualité de l'encadrement offert et la pratique sportive en lien avec la tarification sollicitée. C'est sur la base de ces rapports d'inspection que nous avons fait une synthèse globale.

Mon souhait pour l'avenir est que nous puissions poursuivre dans cette voie de qualité et d'accès démocratique pour un grand nombre de jeunes. Je souhaite très clairement une extension à Bruxelles et dans le Brabant wallon, qui compte pourtant une population jeune – je ne m'explique d'ailleurs pas comment cette opération n'y a pas remporté plus de succès. Il faut également conserver le succès enregistré à Liège et dans le Hainaut. Peut-être faut-il y voir l'expression d'une tradition sportive liée entre autres à l'investissement provincial, ce qui est le cas dans ces deux régions et qui l'est peut-être moins dans le Brabant wallon. Je me garderai bien de prononcer des jugements sur les uns et les autres mais il y a peut-être là une explication.

Notre souhait est donc que le plus grand nombre, particulièrement à Bruxelles – ce sera ma priorité – puisse participer à ces stages. Encore faut-il qu'ils soient organisés ! En effet, ce n'est pas l'Adeps qui les organise ; ce sont les communes, les clubs ou les centres sportifs. Il faut un terreau local à ces projets. Nous sensibiliserons ces trois acteurs afin qu'ils nous soumettent des projets. Je rappelle que sur le plan budgétaire, aucun n'a été refusé.

M. Pierre Migisha (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse détaillée.

Je me réjouis de l'évolution financière de ce projet. Finalement, vous avez plus que doublé le budget initial ! Cela permettra de réaliser de nombreux stages, d'initier de nombreux jeunes ou

moins jeunes, mais également de susciter des vocations.

Ce type de projet rejoint également un de vos objectifs qui était de susciter l'engouement et les affiliations dans les clubs sportifs. C'est indispensable pour Bruxelles et, dans une moindre mesure, pour le Brabant wallon. Il faut encourager tout le monde à organiser ces stages et à en faire profiter de nombreux jeunes.

Je n'ai pas dit qu'il fallait d'office que tout soit gratuit. Il n'en demeure pas moins, et je pense que vous serez d'accord avec moi, que toute une série de personnes se joindront davantage à ce type d'initiatives lorsqu'elles seront proches de la gratuité. Finalement, la participation devrait plutôt être symbolique. Des frais d'affiliation réels pourraient être difficile à supporter par les parents en période de vacances, surtout quand on sait que la rentrée engendrera d'autres coûts.

Vous avez également marqué votre souhait que ces tarifs restent très démocratiques. Je ne peux que m'en réjouir et j'attendrai avec impatience de connaître les chiffres de la deuxième édition, en espérant que les corrections nécessaires auront été apportées.

3.7 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mesures pour lutter contre la violence lors des matches de football »

M. Pierre Migisha (cdH). – On dit toujours que le football est un des sports les plus formidables. En tout cas, il remporte un énorme succès parmi nos jeunes. On peut dire que c'est le sport le plus populaire en Belgique. Ses effets positifs en termes de santé, de développement des enfants, de socialisation, d'intégration et de participation à la société ne sont plus à démontrer. Le football propose également une série de valeurs positives dont le dépassement de soi, la persévérance, l'esprit d'équipe, le fair-play.

Il règne dans de nombreux clubs un esprit de compétition qui incite les jeunes à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le revers de la médaille, c'est que cela entraîne parfois des tensions et des frustrations qui peuvent dégénérer en comportements agressifs et violents, qu'ils soient verbaux autant que physiques. Il est donc indispensable de mener un travail de sensibilisation au fair-play, au respect de l'autre et de refuser catégoriquement le racisme et la violence sur les terrains.

Voici deux semaines, un incident dramatique

s'est produit en région bruxelloise. Un entraîneur bénévole a été agressé au couteau par un père mécontent parce que son fils n'avait pas été aligné lors du match. Heureusement, l'entraîneur a pu se défendre et s'en est tiré avec neuf points de suture à la jambe. Cela ne change rien à la gravité extrême de l'acte. Selon le témoignage de la victime que j'ai eu l'occasion de rencontrer et que je connaissais par ailleurs, il semblerait que l'agressivité des parents dans le monde du foot soit de plus en plus fréquente. C'est un élément dont il faut tenir compte. Cet entraîneur suggère d'organiser des réunions avec les parents pour justifier ses décisions.

Le comportement de ce père est totalement désespérant. On peut même se demander à quoi il sert de sensibiliser les jeunes si celles et ceux qui leur servent de modèles au quotidien, à la maison et lors des activités familiales, ne montrent pas l'exemple et ne respectent pas ces valeurs. Cela ruine le travail de sensibilisation.

Il y a des actions à ce sujet. Je pense notamment, à Bruxelles, à « Carton rouge au racisme » qui sera étendue à la violence en général. Aujourd'hui, il est temps de passer à la vitesse supérieure. Au-delà de la sanction logique, il faut impliquer les clubs et les fédérations dans la lutte contre les violences. De l'argent public est octroyé aux clubs de foot, notamment par les Régions et les Communautés. La moindre des choses est de surveiller leur utilisation. De manière générale, l'Union belge se situe plutôt dans un *no man's land* institutionnel. Il y a lieu d'agir vis-à-vis de la fédération francophone qui est désormais reconnue par la Communauté française.

Monsieur le ministre, avez-vous pris connaissance de cet incident ? Quelle a été votre réaction ? Avez-vous pris contact avec l'intéressé ou avec les milieux du football francophone pour éventuellement envisager les dispositions à prendre ? Dans quelle mesure l'opération « fair-play » englobe-t-elle la prévention des violences commises lors de matches ? Si celle-ci n'en fait pas vraiment partie, pourrait-on réfléchir à l'implication des parents dans la prévention, étant donné leur rôle d'exemple ?

Dans le cadre de la naissance récente de l'Association des clubs de football francophones, pourriez-vous inciter les clubs à prendre certaines initiatives, telle une campagne de prévention des comportements agressifs auprès des joueurs mais également de leur famille ? Il me semble en effet intéressant de profiter de cet événement pour qu'un des premiers points sur lequel la Fédération francophone travaille soit justement la façon d'ame-

ner les jeunes joueurs à adopter un comportement éthique et de *fair play*.

Enfin, pouvez-vous me confirmer que l'attribution des subsides versés aux clubs de football par la Communauté française sera conditionnée à une politique de sensibilisation et d'éducation aux valeurs positives du sport et à la lutte contre la violence et le racisme ?

Étant administrateur au Pentathlon Wallonie-Bruxelles, vous savez que ces différents points me tiennent particulièrement à cœur mais ne semblent pas être souvent pris en considération.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les manifestations de violence sont aujourd'hui un des principaux fléaux du sport, notamment lors de compétitions retransmises à la télévision qui ont un impact important sur le grand public. Ce phénomène se manifeste également dans des clubs plus modestes où des personnes sont victimes de violences, sans que l'on n'en parle.

Il faut noter que la sécurité sur et autour des terrains de sport relève de plusieurs autorités. La loi du football concerne les clubs des deux premières divisions. Elle conditionne le déroulement de certains matches à la présence de stewards ou de forces de police. Il existe également une responsabilité locales puisque le bourgmestre, chef de la police, est chargé du maintien de l'ordre.

Ce volet de la sécurité qui englobe à la fois la prévention et la répression relève principalement de la police fédérale, de la police locale ou des clubs eux-mêmes.

Les fédérations ont également une responsabilité disciplinaire.

Ce matin, j'ai entendu avec plaisir l'intervention de Georges Leekens qui a demandé que les joueurs ou les responsables de clubs qui participent d'une manière ou d'une autre à des manifestations de violence soient sanctionnés.

Quels que soient l'attachement que l'on porte à un club ou l'émoi que l'on peut ressentir quand on risque d'être relégué ou de ne pas figurer dans les six mieux classés, nous ne pouvons pas tolérer de comportement violent sur le terrain.

Comme cela a été le cas entre deux des plus grands clubs de la Communauté française, la sanction doit être juste et exemplaire afin d'éviter que, par mimétisme, on ne répète, dans des divisions plus modestes, les gestes que l'on a vus. Je pense que l'on ne compte plus les coups de boule qui ont été donnés sur un terrain pour imiter le comportement d'un des plus grands joueurs de tous les

temps lors d'une finale de Coupe du monde.

La fédération doit prendre ses responsabilités sur le plan disciplinaire. Je l'ai dit à M. De Keersmaecker et à M. Delferrière. La fédération devrait donner l'exemple.

J'en arrive à la formation des arbitres. Cette année, nous avons prévu un vaste programme car nous devons les préparer à la gestion des matches au cours desquels des spectateurs se comportent de manière inacceptable. Dans ces situations, je recommande que l'arbitre applique le règlement en sifflant la fin de la rencontre ou en l'interrompant à tout le moins pendant une dizaine de minutes. Nous avons besoin d'arbitres de qualité en nombre, c'est pourquoi vous avez vu réapparaître un crédit budgétaire spécifique.

Je tiens à rendre hommage à l'asbl Beauplateau qui abat un travail remarquable avec le concours de Jérôme Nzolo. Ce centre agréé d'aide à la jeunesse forme à l'arbitrage des jeunes confrontés à la délinquance. Cette approche est doublement gagnante. Elle permet non seulement d'enrichir le vivier de l'arbitrage mais aussi d'apprendre à ces jeunes à respecter et à faire respecter un certain nombre de règles. Je me réjouis que cette institution exemplaire ait été primée dans les trophées des mérites sportifs de la Communauté française. Ce fut un moment de grande émotion, de grande justice. Trente-six institutions de l'Aide à la jeunesse participent à l'opération Beauplateau, financée par le département des Sports. J'aimerais aussi saluer l'initiative prise cette année par une grande banque pour soutenir le monde de l'arbitrage.

Nous devons accorder une attention particulière à la prévention. J'attends beaucoup de la charte éthique que devront ratifier tous les jeunes, tous les sportifs, tous les responsables de clubs ou d'organisations telles qu'Été-Sport ou « Mon club, mon école », chaque fois que la Communauté française interviendra sur le plan financier. Ce sera l'occasion de rappeler sans équivoque à chacun l'exigence de *fair play*, de tolérance et de lutte contre le racisme, un nouveau fléau qui survient alors que nous étions persuadés d'avoir éradiqué la violence. Nous mettrons sur pied une grande opération consacrée au *fair play*, sous forme de campagnes de promotion mettant l'accent sur le rôle des capitaines d'équipe. Il s'agira d'une opération de vulgarisation et de sensibilisation de grande envergure qui touchera également les parents.

On pense souvent aux joueurs et à leur encadrement mais les parents poussent parfois les jeunes à la violence, à se venger ou à contester une

décision de l'arbitre, de l'entraîneur ou d'un dirigeant. Dans l'opération « fair-play », nous consacrerons un volet à la sensibilisation des parents en leur rappelant que le football est d'abord un jeu et un état d'esprit avant d'être une carrière pour leur enfant. Ces campagnes visent le mieux vivre ensemble.

La mission de M. Thans est de réunir des propositions complémentaires à celles que je vous ai citées, notamment celles qui viendront des clubs. Monsieur Migisha, j'ai des difficultés à admettre que le sport soit l'occasion d'une manifestation de violence. Notre volonté se situe à l'opposé. Nous, responsables politiques, devons avec la presse, les dirigeants de fédérations et leurs agents de sécurité être très fermes dans la condamnation de pareils comportements.

M. Pierre Migisha (cdH). – Vous avez fait le tour de la question et avez même anticipé sur les incidents de ce week-end lors du match à Charleroi. Il faut être ferme dans les sanctions mais aussi dans les propos. Les responsables politiques ont un accès plus aisé aux médias et aux dirigeants de clubs. Notre rôle en tant que parlementaires est de prendre la parole plus souvent qu'à notre tour pour rappeler ces valeurs essentielles.

Une campagne de sensibilisation sur le respect des arbitres pourrait consister en un spot où l'on montrerait qu'un match sans arbitre est impossible. La sensibilisation doit être permanente. Il est judicieux que la charte éthique prenne en compte le rôle des parents. Il faudra aborder ce point essentiel au travers des contacts que vous nouerez, notamment avec l'association francophone de football. Au-delà de l'incident, j'assiste souvent à des matchs de jeunes où j'entends des propos et vois des comportements innommables. Il est normal que chaque parent défende son rejeton mais cela doit rester dans certaines limites. Dans le cas contraire, il faut le leur rappeler de façon élégante. Cela pourra, à terme, enrayer ces dérives où le jeune banalise des attitudes et des propos. Le rôle d'exemple des parents doit être travaillé car il est fondamental.

(M. Migisha s'installe à la présidence de la commission)

3.8 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Décret définissant la qualité de sportif de haut niveau »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Notre équipe nationale féminine de tennis de table ne dispose

plus aujourd'hui de membres ayant un statut de sportif de haut niveau. Certaines sportives sont encore aux études et d'autres ont fait des choix professionnels dont nous n'avons pas à discuter. Elles ont beaucoup de mérite de mener de front une activité sportive de haut niveau et un métier. L'absence du statut de sportif de haut niveau empêche la possibilité pour un coach de les accompagner, comme le prévoit le décret. Le coach de notre équipe nationale, par ailleurs professeur d'éducation physique, rencontre de son côté des difficultés à se libérer en cas de déplacement. Y a-t-il des dispositions qui permettraient à ce coach d'accompagner notre équipe nationale ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je voudrais tout d'abord clarifier les propos de M. Dodrimont afin d'éviter toute confusion. Si le décret du 8 décembre 2006 définit bien la procédure à suivre pour octroyer la qualité de sportif de haut niveau, d'espoir sportif ou de partenaire d'entraînement, il ne prévoit pas de mesure particulière en faveur de leurs entraîneurs. Par contre, M. Nollet et moi-même avons pris en 2010 une circulaire permettant à certains agents de la Communauté française et de la Région wallonne d'obtenir des dispenses de service afin de faciliter leur pratique sportive. Il s'agit plus précisément de l'adaptation de la circulaire du 25 janvier 1984 octroyant une dispense de service à concurrence de 70 jours par an aux agents de la Communauté française et organismes parastataux qui en dépendent, en qualité de sportifs de haut niveau, ou à leurs entraîneurs, lorsqu'ils sont amenés à participer ou à se préparer à des compétitions internationales importantes. Après plus de vingt années d'application, il convenait d'actualiser cette circulaire et d'étendre son champ d'application aux arbitres internationaux et aux dirigeants des fédérations sportives.

Enfin, par souci de non-discrimination et parce que les difficultés rencontrées par les sportifs de haut niveau et leur entourage – entraîneurs, arbitres, dirigeants de fédération – sont identiques, qu'ils soient membres du personnel du ministère de la Communauté française ou du service public de Wallonie, la mesure a été étendue à ces derniers. Ils bénéficient ainsi des mêmes dispositions que celles prévues par la Communauté. J'ai donc profité du fait que nous disposions d'un ministre des Sports et d'un ministre de la Fonction publique communs pour aligner les régimes de la Communauté et de la Région. Certains responsables de fédérations sont en effet agents de la Communauté, de la Région ou des deux.

Ces démarches ont pour objectif d'améliorer encore davantage les performances des sportifs

d'élite en leur permettant de s'adonner à la pratique sportive dans les meilleures conditions possibles. Pour le reste, il revient à l'administration générale du Sport de donner son avis sur les demandes qui lui sont soumises afin que le fonctionnaire dirigeant compétent pour le personnel de l'organisme visé – Région, Communauté, organisme para-communautaire ou para-régional – puisse statuer.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je prendrai connaissance avec intérêt de cette circulaire pour bien en saisir le mécanisme. Je comprends celui qui s'applique au personnel de la Communauté française et de la Région wallonne. D'autres dispositions peuvent-elles être prises pour d'autres niveaux de pouvoirs? Je pense par exemple à un agent des services provinciaux.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cela relève de la responsabilité communale, provinciale ou fédérale. Nous ne pouvons rien imposer à ces niveaux de pouvoir. Dans le cas présent, nous avons agi parce que nous sommes l'employeur de ces personnes et que nous avons un intérêt pour le monde sportif. C'est la raison pour laquelle Jean-Marc Nollet et moi-même avons pris cette circulaire. Celle-ci étend le régime à la Région, aux arbitres, aux patrons des fédérations. Il s'agit donc d'une bonne mesure.

Cela dit, je sais que des provinces accordent des facilités. C'était par exemple le cas à l'époque pour Michel Dernies, agent provincial du Brabant wallon, qui bénéficiait de facilités pour l'organisation du tour de Wallonie. Il a depuis lors pris un congé sans solde.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je crois comprendre où se situe le problème. Le pouvoir dont il dépend octroie des jours de dispense de service aux accompagnants des sportifs de haut niveau.

3.9 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soirée du 27 novembre 2010 organisée au Country Hall de Liège et intitulée 'la nuit du kick boxing' »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, vous avez probablement comme moi reçu un courrier de la société anonyme Société de gestion du Bois Saint-Jean. Les signataires s'étonnent quelque peu des débats qui ont eu lieu dans notre commission à propos de « la nuit du kick-boxing » du 27 novembre 2010 au Country Hall du Sart Tilman à Liège. Nous avons en ef-

fet émis la crainte que des activités liées au shuto aient eu lieu durant cette soirée. Les gestionnaires évoquent aujourd'hui d'autres disciplines.

Je suis peu compétent en arts martiaux et j'aimerais savoir si le MMA, le K-1 ou le thaï boxing figurent dans la liste des disciplines que vous souhaiteriez voir supprimées de la politique sportive en Communauté française. De telles activités peuvent-elles être qualifiées d'honorables?

Y a-t-il une liste précise des disciplines que d'aucuns voudraient voir proscrire parce qu'elles incitent à la violence ou à des attitudes que nous réprouvons tous.

Certaines communes seraient averties de l'éventuelle organisation d'événements de ce type sur leur territoire mais il semblerait que la Ville de Liège n'ait pas eu connaissance de ce qui allait se passer au Sart Tilman.

Des démarches ont-elles été entreprises afin d'essayer d'éradiquer cette forme de sport qui présente un risque, notamment pour les jeunes qui assisteraient à ce type d'activités où s'exhibe la violence pure et dure?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie très sincèrement monsieur Dodrimont pour sa dernière remarque. Comme lui, je n'apprécie pas certaines manifestations qui relèvent plus du spectacle que du sport. J'ai eu un échange un peu vif avec le bourgmestre libéral de Braine l'Alleud qui considère que tout cela est parfaitement compréhensible. Je me réjouis d'entendre que d'autres dans sa formation politique ne partagent pas son sentiment. Tout à l'heure, monsieur Migisha posait une question sur la violence autour du sport. N'en faisons pas l'apologie!

Monsieur Dodrimont, vous faites référence à « La nuit du kick-boxing », organisée le 27 novembre au Country Hall de Liège. Tout comme vous, j'ai pris connaissance du courrier du 8 février de la société de gestion du Bois Saint-Jean concernant l'organisation de cet événement. Ce courrier précise que les disciplines visées se limitent au MMA (*mixed martial arts*), au K-1 et à la boxe thaïe. Il confirme que l'ensemble des mesures de sécurité ont été prises par les organisateurs.

Je prévois de déposer une proposition de décret pour interdire ce type d'activités sportives. Mais je voudrais d'abord m'arrêter sur la définition des sports de combat à risque extrême contenue dans le décret du 8 mars 2001, modifié par le décret du 25 mai 2007, relatif à la promotion de la santé dans la pratique du sport, à l'inter-

diction du dopage et à sa prévention en Communauté française : « [...] le sport de combat dont les règles autorisent les coups portés volontairement, notamment quand l'adversaire est au sol et dont la pratique vise principalement à porter atteinte, même de manière temporaire, à l'intégrité physique ou psychique des participants ». Vous conviendrez, puisque vous avez vous même pratiqué ce type de sports, que cette définition peut s'appliquer à plusieurs disciplines.

Afin d'identifier les disciplines tombant sous le coup de cette interdiction, j'ai, comme je m'y étais engagé devant cette commission, interpellé le Conseil supérieur des sports. Comme je m'y étais également engagé, M. Diallo a été entendu par ce Conseil. Ce 18 janvier 2011, ce dernier a émis un avis unanime affirmant que les MMA constitue effectivement un sport de combat à risque extrême au sens du décret, et ce au vu notamment de la possibilité de frapper un combattant au sol, ce qui n'est admis dans aucune discipline de combat. C'est également l'avis du COIB. Le Conseil supérieur a par ailleurs décidé de constituer un groupe de travail afin d'étendre la réflexion à des disciplines sœurs des MMA.

Enfin, j'ai également chargé mon administration d'aider les communes à identifier techniquement les différentes disciplines pouvant entrer dans la définition des sports de combat à risque extrême au sens du décret. Elle se basera sur l'avis du 18 janvier du Conseil supérieur des sports et sur celui du 12 janvier du COIB, qui énumère les critères à prendre en considération.

À ce stade, il appartient aux bourgmestres de prendre leur responsabilité pour interdire, le cas échéant, de telles manifestations. Mais nous réfléchissons à une modification du décret si nous devons constater que certaines communes tolèrent voire encouragent de telles manifestations. On ne peut pas demander l'aide de la Région ou de la Communauté sans partager leurs objectifs : le fair play et la lutte contre la violence. Ce serait paradoxal.

Du reste, il y a d'autres aspects de la soirée que je n'ai pas particulièrement appréciés.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je partage le point de vue du ministre. Vouloir légiférer et modifier le décret me semble louable et je vous y encourage, monsieur le ministre. Je ne sais pour quelles raisons certains semblent souhaiter des soirées sulfureuses dans des installations sportives.

Je me réjouis de votre réponse et je la communiquerai aux gestionnaires de la société du Bois Saint-Jean qui, manifestement, ne partagent pas

nos points de vue sur le sport et l'éthique. J'avais bien compris que le MMA est une discipline qui ne correspond pas à notre vision du sport. Il est bon de disposer d'un texte et de pouvoir le rappeler aux autorités communales. Cela permet de dire au bourgmestre que s'il tolère ce type d'organisation, il en porte la responsabilité, à Braine-l'Alleud ou ailleurs.

3.10 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Difficile mise en place de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'Association des clubs francophones de football, l'ACFF, devait être opérationnelle le 1er janvier 2011. À ce jour, sa reconnaissance tarde et semble rencontrer des difficultés liées à la fois à des problèmes administratifs et à la complexité institutionnelle de notre pays. Le secrétaire général de l'Association se plaindrait d'avoir à rendre plus de compte à l'Adeps que les Flamands au Bloso. Serait-il donc plus facile de travailler en Communauté flamande qu'en Communauté française ? Quels sont ces contretemps administratifs qui ralentissent un dossier qui devrait au contraire progresser, vu les difficultés auxquelles doit faire face le football francophone, particulièrement le football wallon ?

La structure institutionnelle complexe de notre pays complique également la situation. Sur les trente-huit clubs bruxellois, deux ont décidé de rejoindre la fédération flamande. Les trente-six autres ne souhaitent pas être affiliés à l'ACFF ou veulent privilégier une affiliation bicommunautaire. Il semble qu'une solution ait été trouvée et que l'Adeps accepterait une sorte d'arrangement qui permettrait finalement à ces clubs de prendre une décision. Si toutefois ce n'est pas le cas, quelles seraient les conséquences pour l'ACFF, notamment sur le plan budgétaire ? Son enveloppe pourrait-elle être diminuée et dans quelle proportion ?

Le second problème est celui de la double affiliation. Selon les critères de l'Adeps, il est interdit de s'affilier à deux fédérations. Aussi, l'affiliation à la fois à l'Union royale belge et à l'Association des clubs francophones de football n'est pas réglementaire. Une dérogation aurait-elle été possible ? Aurait-elle impliqué la modification de la législation en vigueur ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous

m'invitez à faire le point sur la reconnaissance de l'Association des clubs francophones de football. Comme je l'ai déjà annoncé, la reconnaissance de la future fédération de football francophone devra intervenir au cours de l'année 2011.

Pour la première année, nous avons prévu des crédits, moyennant bien sûr le respect du décret de financement des fédérations. Les règles sont identiques pour toutes. Aucune ne s'est plainte de l'existence de la rédaction d'un plan-programme et non plus d'une définition d'un budget de fonctionnement. S'il y a la moindre équivoque, nous la dissiperons.

En ce qui concerne le problème des clubs bruxellois, la volonté de certains d'entre eux est de ne pas se positionner ouvertement en faveur de l'une ou l'autre communauté. Mais il faut savoir que les clubs qui choisiront de participer uniquement aux championnats organisés par l'ACFF relèveront *de facto* de la compétence de la Communauté française. Ils seront ainsi les seuls pris en considération pour le subventionnement de la Fédération. En effet, l'article 15, § 10 du décret du 8 décembre 2006 dispose clairement que, pour être reconnue, la fédération sportive doit fédérer les cercles dont les activités correspondent à son objet social dans au moins trois lieux géographiques suivants : le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg, Namur et la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Le fait que quelques clubs bruxellois décident de ne pas s'affilier à l'ACFF ne peut donc pas tenir en échec sa procédure de reconnaissance. Tel est également l'avis du service juridique de la Communauté française. Il ne s'agit donc ni d'un accord ni d'un marchandage mais de l'application de notre décret.

En ce qui concerne la question de la double affiliation à l'ACFF et à l'Union belge, bien qu'une interprétation soit possible, le cabinet d'avocats que nous avons consulté estime que la double affiliation au sein d'une même filière sportive ne paraît pas contraire non plus aux dispositions du décret du 8 décembre 2006. La disposition en question à l'article 15, § 9 de ce décret oblige en effet des fédérations qui souhaitent être reconnues par la Communauté française à interdire à leurs cercles l'affiliation à une autre fédération ou association reconnue, gérant totalement ou partiellement une même discipline sportive ou une discipline similaire.

En réalité, l'interdiction de la double affiliation à des fédérations reconnues par la Communauté française s'explique par la préoccupation d'empêcher les doubles subventions par notre ni-

veau de pouvoir. Il faut donc éviter qu'un même club soit compté deux fois pour le calcul des subventions accordées aux fédérations par la Communauté française.

Cette interprétation est conforme à l'esprit du système de reconnaissance des fédérations par la Communauté française. Les cercles qui le souhaitent pourraient donc s'affilier tant à l'Association des clubs francophones qu'à l'Union belge puisqu'il ne s'agit pas du même type d'interventions.

En ce qui concerne la procédure de reconnaissance proprement dite, les dernières modifications des statuts de l'ACCF en vue de se conformer aux dispositions du décret du 8 décembre 2006 – comme il en va pour toutes les fédérations – ont été entérinées lors de son assemblée générale de décembre 2010.

J'attends dès lors que la future association introduise officiellement son dossier de demande de reconnaissance auprès de la direction générale des sports. Ce dossier devra ensuite être instruit par les services de l'administration, visé conformément au décret par le Conseil supérieur des sports et de la vie en plein air, avant de m'être soumis pour l'octroi de la décision finale. La procédure suit strictement son cours, ce qui est normal puisqu'il s'agit d'une nouvelle fédération. Même si c'est la plus importante, il n'y a pas de raison qu'elle se dispense de la procédure applicable aux autres. Une fois reconnue, elle sera dans la procédure classique de reconduction, après évaluation de l'exercice.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je prends acte de votre réponse et je me réjouis que certaines difficultés d'ordre légales puissent être résolues. Si, de plus, nous sommes conformes à la légalité puisque l'interprétation de la législation le permet, j'ai une deuxième occasion de me réjouir.

En ce qui concerne M. Delferrière, je me contenterai de le citer. Dans le *Sportmag* du 5 mars 2011, il déclarait : « Nous sommes en train de boucler le dossier de reconnaissance. Pour être reconnus en tant que fédération officielle auprès de l'Adeps et toucher les subsides, nous devons encore modifier certains statuts. Il devrait encore y avoir d'autres assemblées générales pour être en ordre avec les règlements, mais nous, francophones, avons plus de comptes à rendre à l'Adeps que les Flamands avec le Bloso. » Ce n'est pas Jean-Luc Crucke qui le dit mais M. Delferrière. Je suppose que c'est d'autant plus crédible.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – M. Delferrière est le seul à dire cela. Toutes les autres

fédérations, même beaucoup plus modestes que la sienne, n'ont pas ces difficultés. Quand j'ai vu M. Delferrière, il ne s'est pas exprimé de cette façon.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous ai donné lecture de l'article de presse ; je n'ai pas eu l'occasion de l'évoquer avec lui.

3.11 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réforme du championnat belge de football et la survie des clubs wallons »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce dossier revient régulièrement et lie deux thèmes très proches, bien qu'ils puissent être interprétés de façon fort différente.

On peut très bien se dire que, quel que soit le système de championnat de Belgique pour les divisions 1 et 2, le football wallon doit pouvoir vivre et être en pleine forme. Or, si les modifications annoncées sont effectivement appliquées, les clubs wallons se trouveront en très grande difficulté.

Je suppose, monsieur le ministre, que vous avez vu hier les images des joueurs du Standard qui sont montés sur le terrain vêtus d'un tee-shirt montrant clairement qu'ils s'opposent à un championnat prévoyant un système de *play-offs*, mais ce n'est qu'une partie du problème.

Ce dossier évolue : on nous annonce d'abord dix-huit clubs sans *play-offs*, ensuite seize clubs avec *play-offs* et une clé selon laquelle – c'est sur-réaliste – un descendant de division 1 ne serait connu qu'après trois saisons.

J'ai vu votre interview et j'ai également constaté qu'une partie des questions que je vous pose aujourd'hui ont trouvé réponse dans les journaux de ce week-end. Si l'on met en place un tel système, on aura une compétition fermée. Vous l'avez dit vous-même, cela va à l'encontre des règles de l'UEFA et ne correspond pas vraiment à l'éthique que l'on aimerait voir régner dans le sport. Cette situation n'est même pas comparable à ce qui se passe dans d'autres championnats européens.

La Commission nationale d'études ne s'est finalement pas prononcée ce week-end. Les résultats du week-end dernier ont peut-être enchanté les *standardmen* mais si Charleroi se retrouve en Division 2, cette dernière deviendra une division wallonne. On y a déjà six clubs et j'espère qu'Eu-pen réussira à se sauver. Sinon, avec les nouvelles

mesures envisagées, on risque d'être nombreux dans une division qui deviendra le mouvoir du football, où le privé ne voudra plus investir. Or, un des maux du football wallon est déjà que le privé n'y investit pas suffisamment. M. Thans nous donnera peut-être la réponse. En tout cas, je vous invite à lire dans le journal *De Morgen* de ce week-end l'analyse de la situation.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je me félicite d'avoir sollicité l'avis d'un groupe d'experts unanimement salué par la presse et différents dirigeants de clubs. Cela nous offre une qualité d'écoute que nous n'avons jamais connue dans le monde du football professionnel, semi-amateur ou amateur.

Bien avant la question posée par M. Crucke, j'ai rencontré, voici une dizaine de jours, des représentants des clubs de Division 2 de Tournai, Mons, Tubize, Boussu-Dour, Visé et Molenbeek.

Inquiets de la relative indifférence du monde politique à leur égard, ils avaient eux-mêmes souhaité me rencontrer. Je rappelle qu'aucune position n'a été prise du côté flamand ou germanophone et qu'il y a eu très peu de réactions au niveau fédéral.

La requête de ces clubs était très simple. Ils nous demandaient de les aider à procéder à l'analyse juridique des suggestions défendues par la *Pro League*, qui devaient être soumises à l'Union belge, parce qu'ils n'avaient pas les moyens financiers de consulter eux-mêmes des avocats de renom pour les éclairer et organiser leur défense. Nous avons eu l'occasion de passer un après-midi ensemble en présence de M. Thans et d'autres personnes.

Conformément à mon engagement, j'ai consulté notre cabinet d'avocats, Philippe and Partners, désigné en son temps après un marché public pour une consultation juridique, ce cabinet comprend des avocats spécialisés, dont un professeur de droit sportif à l'université.

Les résultats de cette consultation devaient m'être remis pour le vendredi 11 février, dernier jour avant la tenue du Comité exécutif. Nous devions en effet pouvoir transmettre aux différents clubs et à la fédération les conclusions de cette consultation juridique qui a d'ailleurs joué un rôle important dans le report de la réunion de la Commission nationale d'études. Dès le vendredi soir, j'ai transmis les informations aux différents clubs et à M. De Keersmaeker, président de l'Union belge, afin qu'ils puissent apprécier l'analyse juridique du bureau d'avocats.

J'ai également voulu réagir en légaliste face à des opérations qui méconnaissent certaines dispositions, font fi du *fair-play* dont nous avons tant parlé voici peu et conditionnent l'avenir de nombreux sportifs.

Selon le rapport du bureau d'avocats, il n'appartient pas à la *Pro League* d'organiser le fonctionnement des Divisions 1 et 2 du championnat. Cette compétence revient exclusivement à l'Union belge.

Plusieurs possibilités existent s'il y a modification de la procédure et du déroulement du championnat. Ainsi, il fallait tout d'abord alerter le directeur général de l'Union belge avant le 1er mars, ce qui n'a pas été le cas. Le Comité exécutif devait dès lors pouvoir se saisir de la question. Ce comité étant composé de vingt-quatre membres représentants principalement des clubs de Division 1, on pouvait présumer de son verdict puisque les décisions se prennent à la majorité simple.

L'Union belge ne peut donner délégation ni à la *Pro League*, ni à la Ligue nationale, pour prendre des initiatives réglementaires. S'il s'agit de modifier des principes du championnat et non des modalités, il faut soumettre la modification du règlement à la Commission nationale d'étude, dans un premier temps, et ensuite à l'Assemblée générale qui est programmée pour le mois de juin.

La Commission nationale d'étude (CNE), en quelque sorte le parlement de l'Union belge, et l'Assemblée générale ne peuvent prendre de délibération qu'à la majorité qualifiée de quatre-vingt-un pour cent des votants. La *Pro League* détient 19,85 pour cent des voix, la Ligue nationale de deuxième division 13,24 pour cent, la Ligue nationale de troisième division 11,76 pour cent et les promotions 11,76 pour cent. La majorité des voix, 43,39 pour cent, est détenue par les divisions inférieures et provinciales. Par conséquent, si les clubs de deuxième division parviennent à rallier les clubs de troisième division, de promotion et de provinciale, la *Pro League* ne pourra en aucune manière imposer son point de vue pour l'organisation du championnat de première ou de deuxième division. Si le Comité exécutif prenait une décision négative, les clubs de deuxième division disposeraient même de la capacité de tierce opposition, ce qui ramènerait le dossier au Comité exécutif. Cela a l'air d'un simple élément de procédure mais le calendrier joue aussi car il y a un décompte très strict avec les deux réunions de la CNE et de l'Assemblée générale. Toute perte de temps risque même de faire échouer la procédure.

Si l'Assemblée générale donnait raison à la *Pro League*, les clubs de deuxième division – il

est quasiment établi que même la fédération francophone ne serait pas habilitée à agir – pourraient introduire des recours devant le Conseil de la concurrence, devant la Commission européenne et, en référé, devant les tribunaux de première instance.

Le cabinet Philippe & Partners déconseille aux clubs de deuxième division de saisir le Conseil de la concurrence ou la Commission européenne car ces deux instances procèdent par des sanctions financières parfois très lourdes, ce qui les amènerait à être tenus pour responsables d'un appauvrissement de l'Union belge et donc, de leur propre situation. Le cabinet Philippe & Partners est d'avis qu'il vaudrait mieux agir après l'Assemblée générale, pour autant qu'elle prenne une décision défavorable aux clubs de deuxième division. S'il devait y avoir une décision du Conseil de la concurrence, quand bien même elle serait négative, ils auraient la possibilité d'aller en Cour d'appel.

Nous pourrions intervenir à partir de l'application des principes de concurrence et d'égalité. Le Traité de fonctionnement de l'Union européenne précise quelques éléments. Dans le célèbre arrêt « MOTOE » du 1er juillet 2008, la Cour de justice européenne a clairement indiqué que l'activité sportive était une activité économique. Le caractère d'extranéité, à savoir les conséquences de la décision sur le plan international, doit être envisagé. Or c'est manifestement le cas puisqu'en accédant à la division 1, les clubs ont accès aux compétitions des Coupes UFA ou de Champions League. En outre, l'incidence économique doit être matérialisée. Elle peut l'être, d'une part, avec le parachute de 1 250 000 euros, qui bien que n'étant pas critiqué par tous les clubs de division 2, n'a plus rien à voir avec la compétition sportive. Il s'agit bel et bien d'un incitant financier. D'autre part, l'activité économique peut être matérialisée par la différence existant entre les divisions 1 et 2. Les droits de télévision, le sponsoring, le prix des tickets et le traitement des joueurs diffèrent. L'enjeu économique est donc manifeste.

Pour toutes ces raisons, notre cabinet d'avocat estime qu'il y a matière à plaider la violation des principes d'égalité et de non-discrimination. On pourrait y ajouter la législation belge qui va dans ce sens. L'étude va plus loin car elle ajoute cet élément qui a pesé lourdement dans la balance : la proposition de la Pro Ligue pourrait s'assimiler à une forme d'entente des clubs pour organiser eux-mêmes et se protéger d'une demande d'éventuelles indemnités. J'ai appelé cela le huis-clos footballistique. Cela pourrait être qualifié d'abus de position dominante par l'organisation d'un cartel. Cela pose de graves problèmes. Aucun niveau de

pouvoir n'a réalisé une telle étude que nous avons totalement financée et que nous mettons à disposition des clubs. Nous organiserons les rencontres qui s'imposent entre le cabinet Philippe & Partners et les clubs de division 2 pour expliquer leurs droits.

J'ai transmis ce document à l'Union belge, les arguments déployés ont fait craindre à la Pro Ligue une réaction du Conseil de la concurrence et elle a décidé de reporter *sine die* la compétition. C'est exceptionnel. La convocation portait sur une délibération et nous avons dû travailler dans l'urgence du mercredi jusqu'au vendredi avant le congé de Carnaval. De la sorte, nous avons mis en place des garanties pour les clubs de division 2.

Voilà pour l'organisation – ou plus exactement la désorganisation – du championnat.

M. Philippe Saint-Jean a récemment souligné dans la presse la nécessité de renforcer le dispositif de formation et de mettre à disposition des infrastructures adaptées. Cela nous amènerait à revoir la manière dont les aides sont accordées par la Région wallonne.

J'ai indiqué que nous étions prêts à intervenir financièrement s'il s'avérait que les clubs que j'ai cités risquaient de ne pas obtenir de reconduction de leur licence et pour autant qu'il y ait des contreparties communautaires en termes de formation et de sensibilisation des jeunes. Tous les clubs cités ne jouissent pas des mêmes moyens financiers. Notre intervention ne se ferait que sur la base d'un rapport de la cellule d'information financière. Nous avons en son temps procédé de la sorte pour Mouscron. Par ailleurs, notre aide n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée. Nous ne sommes pas là pour venir à la rescousse d'une politique de transfert hasardeuse.

De tous les gouvernements, c'est le nôtre qui a été le plus prompt à soutenir les clubs de 2e division. L'affaire ne fait que commencer.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Notre communauté a hérité d'un football dans un bien triste état. Vous avez raison de préciser que le dossier est loin d'être clos. Manifestement, les tribunaux auront à arbitrer un problème communautaire, qu'on le veuille ou non. Le rapport de force avec la Communauté flamande est d'autant plus patent qu'il ne restera plus qu'un seul club wallon en 1e division. Nous sommes particulièrement fragiles.

L'étude juridique a été sollicitée à bon escient. Je ne peux que reconnaître la qualité et la rapidité du travail réalisé.

Enfin, on ne parle plus pour l'instant de saisir

l'UEFA. Cela renforcerait surtout l'aspect extraterritorial du problème.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cette possibilité n'est pas écartée. Je ne voulais pas fâcher l'Union belge, qui est la première responsable. Les problèmes communautaires ne sont pas absents de mes pensées mais j'ai préféré ne pas les évoquer. Je me suis exprimé publiquement afin que tous les décideurs soient informés de l'étude. En effet, tous ne l'ont pas reçue. Je ne l'ai par exemple envoyée ni à Anderlecht ni à Bruges.

Voilà un cabinet d'avocats qui est bien connu et qui a pignon sur rue à Bruxelles et sur la scène internationale. Il lui est donc impossible d'évacuer le problème aussi simplement. Il convient de se montrer moins communautaire. J'avais pris des contacts avec mon collègue Filip Muyters en espérant qu'il intervienne lui aussi. Les clubs flamands de deuxième division devraient en effet eux aussi protester. J'espérais donc une réaction d'égalité et de fair-play. Comment voulez-vous plaider en faveur du fair-play quand les dirigeants eux-mêmes ne le respectent pas entre eux ? M. Muyters est manifestement plus embarrassé que moi parce que de grands clubs flamands s'accommodent parfaitement de la réforme. J'ai pour ma part fait fi de toute forme de sympathie personnelle. Des principes élémentaires de fair-play et d'égalité des chances ont en effet été bafoués.

J'espère que nous n'irons pas devant les tribunaux. Ce serait dévastateur pour l'image du football belge ! Imaginez des clubs dépendant d'une fédération pour l'organisation, pour les sanctions et pour le calendrier contester cette même fédération devant les tribunaux, avec les longues procédures et les appels que cela suppose. J'espère donc que le bon sens va revenir et que notre championnat sera identique à tous les autres, c'est-à-dire basé sur la vérité d'une saison et non de plusieurs saisons cumulées.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'exprime les mêmes vœux que le ministre mais je n'en suis pas moins plus sceptique que lui. Je ne pense pas que les Flamands feront marche arrière dans ce dossier et que certains cherchent à aller devant les tribunaux pour des raisons extra-sportives.

Demeure le problème fondamental de désaffection du football en Wallonie. Il m'inquiète beaucoup plus. Des clubs wallons de deuxième division, parfois établis dans de grandes villes, réunissent en moyenne 2 000 spectateurs par match. Il leur est impossible de tenir le coup dans ces conditions. Allez voir un match à Courtrai ou à Waregem et vous y constaterez la présence de

8 000 à 10 000 spectateurs. Ces clubs ont en effet changé de politique.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En 1^e division, il y a 78 000 spectateurs par week-end. Le manque d'assiduité dans les stades règne partout, y compris en Flandre. En même temps, la télévision diffuse tous les jours du football.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Sans généraliser, en Flandre, on considère davantage le spectateur comme un client. Dans ce domaine, le Standard a pris des mesures intéressantes. Quand vous offrez la gratuité à des écoles ou aux épouses, vous faites venir dans votre stade un autre public. Chez nous, quel que soit l'échelon, chaque place est payante. Ce sport populaire l'est donc de moins en moins. C'est pourquoi j'ai lié l'avenir du football en Communauté française aux problèmes juridiques que vous avez évoqués. Nous verrons de quoi l'avenir sera fait.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulées « Statuts des sportifs de haut niveau en Communauté française » et « Concrétisation du projet mon club, mon école » sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18 h 15.*